CRÉSUS
QUOTIDIEN
www.cresus.dz
In medio stat virtus

HABITAT RURAL

Le relèvement de l'aide se précise

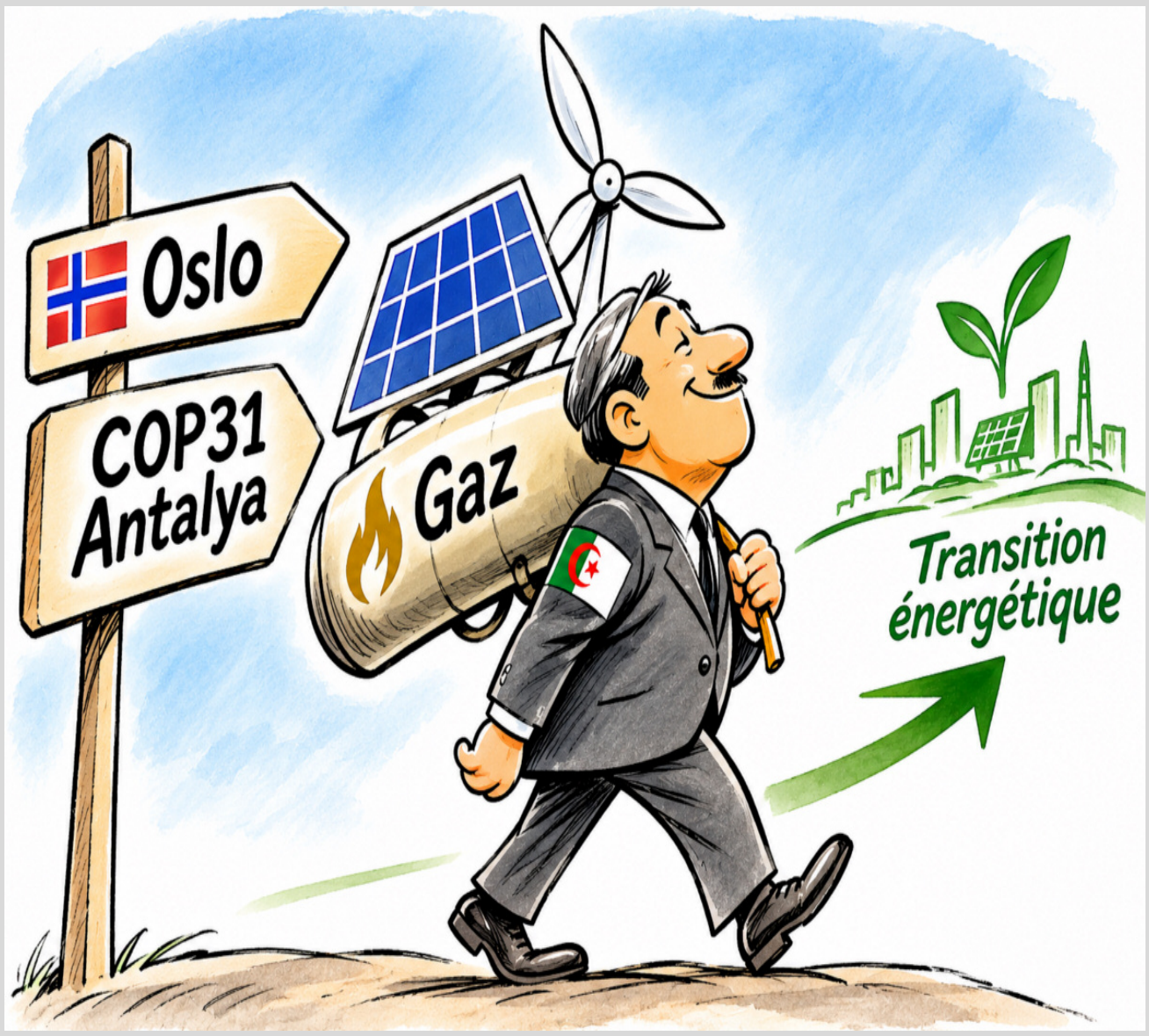
PAGE 6

La loi de finances 2027 prévoit 175 000 aides à l'habitat rural et à l'auto-construction.

D'ANTALYA À OSLO

L'après-pétrole sans renoncer au pétrole

PAGE 3



Certaines coïncidences diplomatiques en disent plus que de longs discours. Tandis que la COP31 d'Antalya peine à trouver un compromis sur l'avenir des énergies fossiles, l'Algérie et la Norvège explorent à Oslo les contours d'un partenariat énergétique élargi.

● Transition énergétique : **Alger refuse le modèle unique**

Élections locales

La campagne entame sa dernière ligne droite

PAGE 5



21 828 MW, le record de l'été

Sonelgaz peut-elle faire de l'Algérie une puissance électrique ?

PAGE 2



Transsaharien

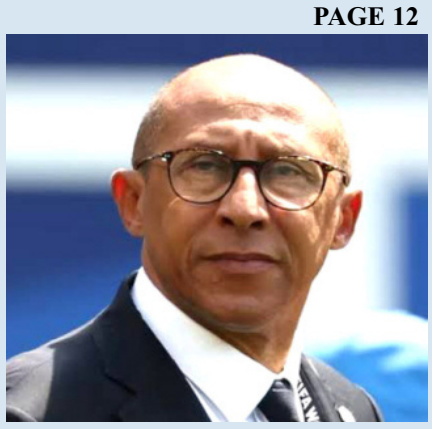
LE GAZODUC QUI REDESSINE LES ÉQUILIBRES

PAGE 4

FIFA

Philippe Diallo à la conquête des voix africaines

PAGE 12

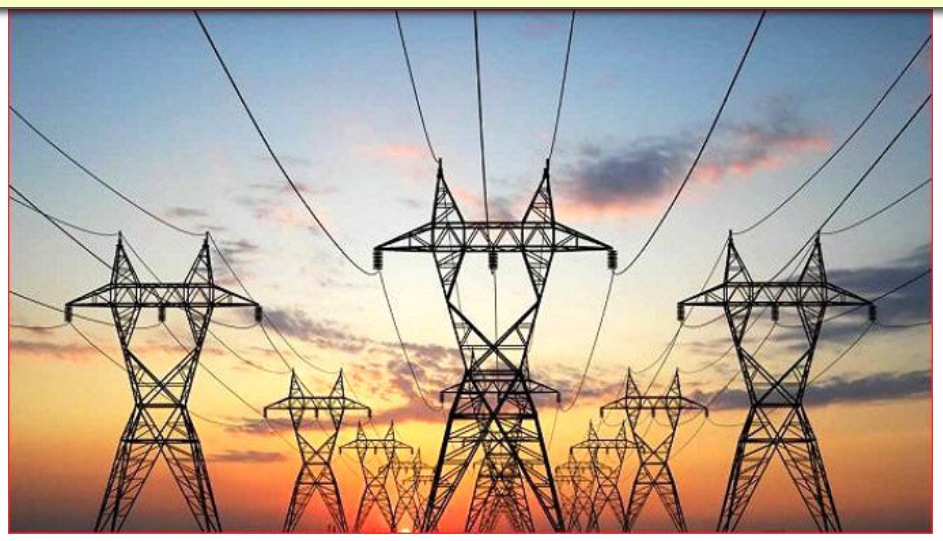


21 828 MW, LE RECORD DE L'ÉTÉ

SONELGAZ PEUT-ELLE FAIRE DE L'ALGÉRIE UNE PUISSANCE ÉLECTRIQUE ?

Quand la France doute de son modèle électrique, l'Algérie regarde son champion national : un groupe qui produit, transporte et distribue, et dont dépend, plus qu'on ne le croit, l'indépendance du pays.

Par Rédaction nationale



Il y a des institutions que l'on ne remarque que lorsqu'elles défaillent. Sonelgaz en fait partie. Chaque matin, des millions d'Algériens allument une lumière, branchent un appareil, lancent une machine, sans songer à l'immense mécanique qui rend ce geste possible. Or la panne d'électricité est le plus brutal des révélateurs : elle rappelle qu'une nation ne tient debout que si son réseau tient bon.

La France en fait aujourd'hui l'expérience intellectuelle. Dans un entretien accordé le 13 novembre à la revue Conflits, Hervé Machenaud, ancien dirigeant d'EDF, revient sur les errances d'une politique énergétique longtemps citée en exemple. Sa leçon dépasse la France. L'électricité est le sang de l'économie moderne, et la souveraineté se perd moins par un coup d'éclat que par l'usure des choix mal tenus. L'Algérie, qui a fait de la Sonelgaz son bras énergétique, ne peut pas se désintéresser de cet avertissement.

UN ÉTÉ QUI A MIS LE RÉSEAU À L'ÉPREUVE

L'été 2026 a pris valeur d'examen. Le 19 août, 14h30, la demande nationale a atteint 21 828 mégawatts, cinquième record de l'été, soit environ 1 200 mW de plus que le sommet de 2025. Un an plus tôt, le précédent record, de 20 628 mégawatts, datait du 23 juillet 2025.

Le groupe avait vu venir la vague. Il avait annoncé un renfort de 1 855,9 MW de capacités de production, dont 1 027 mW d'origine renouvelable, pour une pointe attendue entre 21 350 et 22 150 mW. Le pic réel s'est donc glissé dans la fourchette prévue, et le réseau a tenu.

En matière d'énergie, c'est la plus belle des performances, et personne ne remarque. Ce succès a une contrepartie. Chaque été plus chaud réclame des centrales plus nombreuses et des lignes plus robustes. La demande, nourrie par le climat, la climatisation et l'essor du pays, ne s'arrêtera pas d'elle-même. Sonelgaz court désormais derrière une courbe qui monte plus vite que ses chantiers.

LE GAZ, ATOUT ET PIÈGE

La force de Sonelgaz tient à une évidence : l'Algérie a du gaz, et le gaz alimente l'essentiel de son électricité. Cette abondance a permis d'étendre le service à presque tous les foyers et de bâtir un système fiable. Mais elle abrite un piège discret. Chaque mètre cube brûlé dans une centrale est un mètre cube qui ne s'exporte pas et ne nourrit pas l'industrie. Plus la demande électrique croît, plus la ressource qui finance l'État est sollicitée à domicile. Le gaz a donné à Sonelgaz sa puissance. Il lui impose aussi d'en sortir progressivement, non pour l'abandonner, mais pour le mieux employer.

LE SOLAIRE, OU L'ÉPREUVE DE LA MAÎTRISE

C'est ici que se joue l'avenir du groupe. Le programme national vise 15 000 mW de photovoltaïque à l'horizon 2035. Le 26 octobre, le ministre de l'Énergie a inauguré à El-Oued la centrale d'El Foulia, 300 MWc, présentée comme la première du pays et la deuxième d'Afrique par sa capacité, avec un chantier annoncé de 22 mois. D'autres installations suivent.

Mais la question n'est pas de savoir combien de panneaux couvriront le Sahara. Elle est de savoir qui saura les concevoir, les fabriquer, les exploiter et les entretenir dans vingt ans. Une centrale bâtie avec des technologies importées est un progrès. Une filière nationale capable de maîtriser chaque maillon est une souveraineté. Entre les deux, il y a la différence qui sépare l'acheteur du bâtisseur.

DE PRODUCTEUR À EXPORTATEUR DE SAVOIR-FAIRE

Sonelgaz a déjà franchi un cap symbolique, celui de l'étranger. À Niamey, sa filiale internationale a construit une centrale de 40 mW qui pèse environ un cinquième de la production électrique du Niger, réalisée en un temps record par des équipes algériennes. Le groupe affiche aujourd'hui un portefeuille de plus de 1 000 mW en Afrique.

Ce rayonnement est précieux. Exporter des centrales, des ingénieurs et des méthodes, c'est projeter une influence là où les grands groupes étrangers dominent d'ordinaire. À la condition de ne pas se disperser. On ne peut conquérir l'Afrique en laissant fragile le réseau de l'Algérie.

LES TROIS FILS DE LA SOUVERAINETÉ

Trois fils, à vrai dire, tiennent l'édifice.

Le premier est l'investissement. Il faut construire des centrales de grande ampleur, comme celle de Tébessa (réalisée avec le chinois CNEEC sur 48 mois), mais aussi renforcer des lignes de transport sans lesquelles l'énergie reste prisonnière de ses sites.

Le deuxième est la compétence. Former, retenir et valoriser les ingénieurs, les techniciens et les chercheurs qui font de Sonelgaz autre chose qu'un acheteur d'équipements.

Le troisième est la vérité des coûts. Un système énergétique durable suppose une tarification soutenable et des comptes lisibles, faute de quoi la facture, un jour, se paie ailleurs.

AVANT LA CRISE, NON APRÈS

La leçon française tient en une phrase : l'énergie récompense ceux qui planifient et punit ceux qui improvisent. Une centrale demande des années, un réseau des générations, une compétence des décennies. Et le coût d'une erreur de calendrier dépasse toujours celui de la prévention.

Sonelgaz dispose d'atouts rares. Une base industrielle, une ressource abondante, un soleil généreux et une expérience reconnue au-delà des frontières. Reste à en faire une puissance durable plutôt qu'un simple fournisseur performant.

La souveraineté énergétique ne se décrète pas dans un communiqué. Elle se construit dans les centrales, les laboratoires, les écoles d'ingénieurs et les usines. Et elle se mesure à un test très simple : le jour où la chaleur écrase le pays, la lumière reste allumée.

R. N

ÉNERGIE

Alger multiplie les partenariats en Afrique

L'Algérie entend donner une nouvelle dimension à sa présence sur le marché énergétique africain. En marge du Salon international des ressources extractives et de l'énergie (Sirexe 2026), qui se tient à Abidjan du 18 au 22 novembre, le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a multiplié les échanges avec ses homologues togolais et ivoirien. À la clé, de nouvelles perspectives de coopération et des projets concrets dans le secteur de l'électricité.



Avec le Togo, les discussions ont porté sur les moyens de répondre aux besoins énergétiques croissants du pays. Lors de sa rencontre avec le ministre délégué chargé des Mines et des Ressources énergétiques, Robert Koffi Messan Eklo, ce dernier a fait part de l'intérêt de son pays pour l'expérience algérienne, notamment dans la réalisation d'une centrale électrique à Lomé, la modernisation du réseau électrique et la formation des ressources humaines. L'Algérie s'est dite disposée à accompagner le Togo dans ces projets. Les deux parties ont ainsi convenu d'organiser une visite d'experts togolais en Algérie pour découvrir les infrastructures et les capacités de Sonelgaz dans les domaines de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. La perspective de partenariats entre les deux entreprises publiques a également été évoquée, de même que la préparation d'un accord intergouvernemental dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables.

SONELGAZ RENFORCE SA PRÉSENCE EN CÔTE D'IVOIRE

La coopération énergétique entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire se renforce. Sonelgaz International a signé, mercredi, à Abidjan, trois contrats avec CI-Energies portant sur la réalisation d'une centrale électrique de 40 mW, équipée de deux turbines à gaz mobiles de 20 mW chacune, ainsi que sur la modernisation du réseau de distribution électrique ivoirien. La signature s'est déroulée en présence du ministre d'État, Mohamed Arkab, et du PDG de Sonelgaz, Mourad Adjal, en marge du Sirexe 2026.

Les deux parties ont également évoqué, lors d'une rencontre avec le ministre ivoirien de l'Énergie, Mamadou Sangafowa-Coulibaly, les perspectives d'élargissement de leur partenariat à la production, au transport et à la distribution de l'électricité. Ces accords s'inscrivent dans la stratégie de Sonelgaz visant à renforcer sa présence sur les marchés africains et à exporter son savoir-faire.

COOPÉRATION ALGÉRO-TUNISIENNE

Un mégaprojet électrique de 1 400 MW

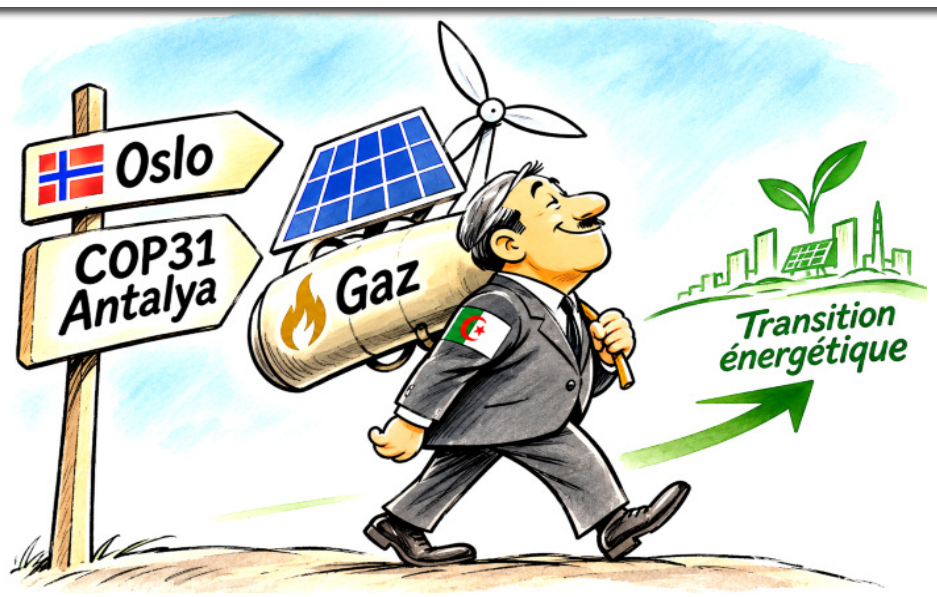
L'Algérie et la Tunisie poursuivent les discussions autour de la réalisation d'une centrale électrique de 1 400 mW en Tunisie. Porté par Sonelgaz et la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG), ce projet à cycle combiné vise à renforcer les capacités de production tunisiennes et à consolider le partenariat énergétique entre les deux pays. Évoqué le 17 novembre par le ministre tunisien des Affaires étrangères, Mohamed Ali Nafti, le projet fait déjà l'objet d'études techniques et de travaux préparatoires annoncés début octobre. Son coût, son financement et le calendrier de réalisation restent toutefois à préciser. Cette initiative s'inscrit dans une coopération régionale qui englobe également le renforcement des interconnexions électriques entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye.

D'ANTALYA À OSLO

L'après-pétrole sans renoncer au pétrole

Certaines coïncidences diplomatiques en disent plus que de longs discours. Tandis que la COP31 d'Antalya peine à trouver un compromis sur l'avenir des énergies fossiles, l'Algérie et la Norvège explorent à Oslo les contours d'un partenariat énergétique élargi.

Par Crésus



Deux événements en apparence distincts, qui révèlent pourtant une même réalité, que la transition énergétique mondiale ne se fera ni contre les pays producteurs d'hydrocarbures ni sans leurs capitaux.

Le 18 novembre, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, s'est entretenu avec son homologue norvégien de l'Énergie, Terje Aasland, avant de rencontrer les dirigeants d'Equinor et de Scatec. À l'agenda, hydrocarbures, énergies renouvelables, investissements et transferts de technologies. Il s'agit à ce stade de perspectives de coopération et non d'accords d'investissement définitivement conclus.

Leur portée dépasse, néanmoins, le cadre bilatéral. Alger et Oslo partagent un atout stratégique : toutes les deux approvisionnent l'Europe en énergie, maîtrisent le secteur des hydrocarbures et entendent peser sur la transformation du système énergétique mondial. La Norvège l'a d'ailleurs reconnu explicitement en présentant l'Algérie comme un partenaire important pour l'énergie et la transition verte.

UNE TRANSITION NÉGOCIÉE PLUS QUE DÉCRÉTÉE

C'est ici que le lien avec Antalya s'impose. À la COP31, les discussions butent sur une contradiction de fond. Les économies industrialisées veulent accélérer la décarbonation, mais dépendent encore largement des hydrocarbures pour leur sécurité d'approvisionnement. Signe révélateur, le projet de déclaration révisé jeudi a supprimé toute référence explicite à la réduction ou à l'abandon des combustibles fossiles. La transition apparaît moins comme une rupture immédiate que comme une mutation graduelle, soumise aux réalités économiques et aux rapports de force.

Pour l'Algérie, cette ambiguïté peut devenir une opportunité, à condition de ne pas confondre rente énergétique et stratégie industrielle. Le gaz naturel reste un atout commercial majeur, mais sa valeur future dépendra de la capacité du pays à réduire ses émissions, à développer le solaire et à maîtriser de nouvelles technologies.

Le partenariat norvégien présente à cet égard un intérêt particulier. Equinor apporte son savoir-faire en matière d'hydrocarbures et de technologies énergétiques, Scatec son expérience dans les renouvelables. Cette complémentarité pourrait permettre à Alger de bâtir une stratégie où les recettes gazières financent la diversification. L'enjeu n'est pas de choisir entre le gaz et le solaire, mais d'utiliser intelligemment le premier pour construire le second.

Encore faut-il que ces partenariats aillent au-delà de la simple présence d'entreprises étrangères. Pour l'Algérie, le succès se mesurera aux investissements productifs, à la formation des ingénieurs, à l'intégration industrielle nationale et aux technologies réellement transférées.

Cette exigence rejoint un autre débat central de la COP3, qui est le financement climatique. Les pays en développement réclament les moyens de réussir leur transition sans sacrifier leur croissance. L'Algérie dispose d'un argument supplémentaire. Elle peut mobiliser ses propres ressources énergétiques pour attirer des capitaux et négocier des partenariats, plutôt que de dépendre exclusivement de promesses financières internationales.

Au fond, Oslo et Antalya posent une seule et même question : qui maîtrisera, sur le plan économique, la transition énergétique de demain ? L'Algérie aurait tort de voir dans ses hydrocarbures une garantie éternelle. Elle aurait tout autant tort d'y renoncer sous la pression d'un calendrier climatique dont les principaux promoteurs peinent eux-mêmes à tenir les exigences. Sa meilleure réponse consiste à convertir sa puissance gazière actuelle en souveraineté énergétique, technologique et industrielle durable.

L'après-pétrole ne se prépare pas en tournant le dos au pétrole, mais en investissant dès aujourd'hui les richesses qu'il procure.

Crésus

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Alger refuse le modèle unique



La transition énergétique doit-elle se faire au même rythme partout et selon les mêmes modèles ? Pour l'Algérie, la réponse est non. À Oslo, où se tient la 23e réunion des ministres des Affaires étrangères des pays africains et nordiques, Ahmed Attaf a défendu une approche qui place les réalités économiques et les priorités nationales au cœur de cette transformation.

Prenant part jeudi à une table ronde consacrée au secteur de l'énergie, le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, a appelé à privilégier une transition «réaliste et équilibrée», tenant compte des besoins et des capacités de chaque pays africain.

L'enjeu, a-t-il souligné, est de réussir cette mutation sans compromettre les impératifs de développement. Les ressources énergétiques doivent ainsi continuer à jouer un rôle moteur dans l'industrialisation du continent, la création de valeur ajoutée et l'ouverture de nouvelles perspectives d'emploi. Une évolution progressive et rationnelle permettrait, selon cette vision, de concilier transition énergétique et renforcement des capacités productives.

Pour illustrer cette démarche, Ahmed Attaf a présenté l'expérience algérienne, rappelant la place stratégique de l'énergie dans l'économie nationale et les efforts consentis pour garantir la sécurité énergétique du pays.

Au-delà des échanges institutionnels, cette rencontre a également ouvert la voie à des discussions avec les représentants d'entreprises du secteur. Le ministre a saisi l'occasion pour mettre en avant les potentialités de l'Algérie et les perspectives qu'offre le marché africain, tout en invitant les opérateurs à concrétiser de nouvelles opportunités d'investissement et de partenariat.

DES ÉCHANGES AVEC LA TANZANIE ET LA SOMALIE

La participation algérienne à cette réunion a également été marquée par deux entretiens bilatéraux. Ahmed Attaf a d'abord rencontré son homologue tanzanien, Mahmoud Thabit Kombo. Au menu des discussions : les prochaines échéances bilatérales et les moyens de donner un nouvel élan aux relations historiques entre Alger et Dar es-Salaam, à travers une coopération élargie à plusieurs secteurs d'intérêt commun. Les deux ministres ont également insisté sur la nécessité de maintenir une coordination étroite face aux enjeux régionaux et internationaux.

Le chef de la diplomatie algérienne s'est ensuite entretenu avec son homologue somalien, Abdisalam Abdi Ali. Les échanges ont notamment porté sur les tensions et les évolutions dans la Corne de l'Afrique, ainsi que sur les perspectives de renforcement des relations entre les deux pays. À cette occasion, Ahmed Attaf a réitéré le soutien ferme de l'Algérie à l'unité, à la souveraineté et à la stabilité de la Somalie. Il a également assuré Mogadiscio de la solidarité d'Alger dans ses efforts pour consolider les institutions de l'État et rétablir la sécurité et la paix sur l'ensemble du territoire.

S. R.

GAZ

L'Espagne s'appuie sur la fiabilité d'Alger

L'Algérie demeure un partenaire incontournable de la sécurité énergétique espagnole. À l'approche de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2027, de l'interdiction des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) russe, Madrid écarte tout risque de rupture d'approvisionnement. Le président d'Enagás, Antonio Llardén, estime que la diversification des fournisseurs, les capacités de stockage et les interconnexions permettront à l'Espagne de faire face à cette nouvelle donne.

«Avec la diversification dont nous disposons en matière d'approvisionnement, de stockage et d'interconnexions, nous pouvons raisonnablement faire face à la situation», a-t-il affirmé lors d'une rencontre organisée par le quotidien La Vanguardia. L'Espagne dispose actuellement de réserves de gaz proches de 80% de ses capacités de stockage souterrain, contre une moyenne européenne de 70%. Un niveau jugé rassurant, d'autant que les prévisions annoncent un hiver relativement doux. Dans ce dispositif, l'Algérie conserve sa place de premier fournisseur de gaz naturel de l'Espagne, avec environ 35% des importations, contre 100% il y a une trentaine d'années. Malgré la diversification des sources d'approvisionnement, la fiabilité du partenaire algérien reste particulièrement appréciée par Madrid.

«Avec l'Algérie, nous n'avons jamais rencontré de problème. Même si des discussions peuvent avoir lieu sur les prix et d'autres aspects, elle a toujours répondu présente et s'est révélée être un fournisseur très fiable», a souligné Antonio Llardén.

Medgaz sous surveillance renforcée

La sécurité du gazoduc sous-marin Medgaz, qui relie l'Algérie à l'Espagne sur 210 km, constitue une priorité pour Madrid. Classée parmi les infrastructures critiques dans le rapport sur la sécurité nationale espagnole 2025, l'installation fait l'objet d'une surveillance renforcée face aux risques de sabotage et aux mouvements suspects en Méditerranée.

Les inquiétudes concernent également les flottes fantômes, dont les activités opaques suscitent une vigilance accrue dans le détroit de Gibraltar et en mer d'Alboran. Pour prévenir tout incident, la Marine espagnole et l'Agence européenne pour la sécurité maritime ont renforcé le contrôle du trafic. Le centre de surveillance maritime espagnol suit ainsi une cinquantaine de navires par semaine.

S. R.

TRANSSAHARIEN

Le gazoduc qui redessine les équilibres

Le rapprochement entre Alger et Niamey prend une dimension stratégique qui dépasse largement la coopération bilatérale.

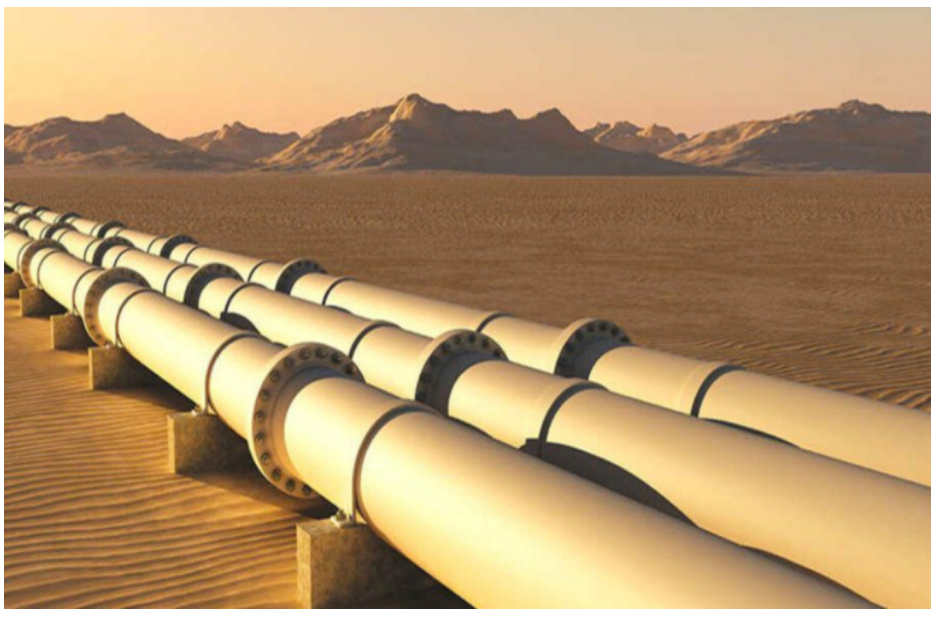
Par rédaction nationale

La mission conduite au Niger du 17 au 20 novembre par une délégation de Sonatrach et de l'Enac, consacrée au gazoduc transsaharien, illustre une ambition algérienne à double portée. Alger entend consolider son influence géopolitique au Sahel et faire de son potentiel énergétique un instrument d'intégration économique africaine.

Au cœur de cette stratégie, figure le gazoduc transsaharien, destiné à acheminer le gaz nigérian vers l'Algérie en traversant le Niger. Le projet pourrait modifier les équilibres énergétiques régionaux en ouvrant un corridor entre les ressources de l'Afrique subsaharienne et les marchés européens. Pour Alger, l'enjeu est considérable, car il lui permettrait de renforcer son statut de puissance énergétique, de valoriser ses infrastructures existantes et de consolider sa place dans les circuits internationaux d'approvisionnement en gaz.

La portée géopolitique n'est pas moindre. Dans un Sahel marqué par les rivalités d'influence, l'instabilité sécuritaire et la recomposition des alliances, l'Algérie dispose d'un atout que les puissances extérieures ne peuvent reproduire, à savoir sa proximité géographique et sa connaissance historique de la région.

Le Niger occupe une place déterminante dans cette équation. Pays de transit incontournable pour le gazoduc, il est aussi un partenaire essentiel pour la sécurité des frontières méridionales de l'Algérie. En renforçant leur interdépendance économique, Alger et Niamey peuvent donner à leur rapprochement une assise plus durable que les seuls engagements diplomatiques.



L'Algérie pourrait ainsi opposer à la logique des rivalités d'influence une diplomatie fondée sur les infrastructures, les investissements et les intérêts partagés. Cette orientation lui permettrait de consolider son autonomie stratégique tout en contribuant au développement de son voisinage africain.

Sur le plan économique, les perspectives dépassent le seul transport du gaz. Le corridor transsaharien pourrait stimuler la construction, la maintenance, la logistique et les services industriels. Il pourrait également dynamiser les échanges commerciaux et offrir de nouveaux débouchés aux entreprises algériennes, notamment dans les matériaux de construction, l'agroalimentaire et les équipements.

Cette ambition demeure, toutefois, conditionnée par plusieurs impératifs. Le financement du gazoduc, sa rentabilité commerciale et la sécurisation de son tracé constituent autant de défis majeurs. Faute de garanties suffisantes, ce projet stratégique risquerait de prolonger une histoire déjà jalonnée de retards.

La question centrale n'est donc pas de savoir si l'Algérie a les moyens diplomatiques de peser au Sahel, mais si elle saura convertir cette influence en réalisations économiques tangibles.

Dans la nouvelle géopolitique africaine, la puissance ne se mesure plus seulement à la capacité de défendre ses frontières. Elle tient aussi à l'aptitude à organiser les échanges, à connecter les économies et à maîtriser les infrastructures stratégiques.

En faisant du Niger un partenaire économique majeur plutôt qu'un simple voisin sécuritaire, l'Algérie pourrait transformer sa profondeur saharienne en véritable profondeur stratégique. Le gazoduc transsaharien deviendrait alors bien plus qu'un ouvrage énergétique. Il serait l'un des instruments d'une souveraineté économique africaine dont Alger entend être un acteur central.

R. N.

72E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

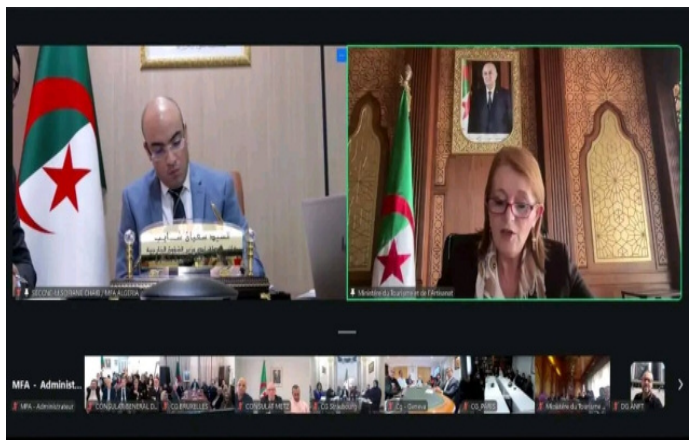
Le Parlement algérien y participe

Une délégation conjointe du Conseil de la nation et de l'Assemblée populaire nationale représente le Parlement algérien, en qualité de membre partenaire méditerranéen.
Le Parlement algérien prend part aux travaux de la 72e session de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (AP-OTAN), qui se tient du 20 au 23 novembre 2026 à Berlin, en Allemagne, ont indiqué les deux chambres dans des communiqués distincts. Les deux chambres sont représentées au sein d'une délégation parlementaire conjointe. Pour le Conseil de la nation, le membre Aïssa Naïli participe aux travaux sur mandat du président de la Chambre haute, Azouz Nasri, selon un communiqué publié hier. Pour l'Assemblée populaire nationale (APN), c'est Aïssa Omar, président de la Commission de la défense nationale, qui prend part à la session, sur mandat de la présidente de l'APN, Khalida Boufedeche. Le Parlement algérien participe à cette session en qualité de «membre partenaire méditerranéen», précise le communiqué du Conseil de la nation.
L'ordre du jour prévoit des réunions des cinq commissions spécialisées : politique, défense et sécurité, sciences et technologies, économie et sécurité, et démocratie et sécurité. À cette occasion, les parlementaires débattront de projets de rapports et de recommandations avec des experts et des responsables de haut niveau. Ces textes seront ensuite soumis au vote lors de la séance plénière de clôture, indique le communiqué du Conseil de la nation.

INVESTISSEMENT TOURISTIQUE

Appel à la diaspora

Une visioconférence coprésidée par le secrétaire d'État chargé de la Communauté nationale à l'étranger et la ministre du Tourisme a réuni opérateurs économiques et porteurs de projets établis en Europe. Le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, Sofiane Chaib, a coprésidé, jeudi, avec la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, une rencontre interactive par visioconférence avec des opérateurs économiques, des investisseurs et des porteurs de projets issus de la communauté nationale établie dans plusieurs pays européens, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. La rencontre était consacrée aux opportunités d'investissement touristique en Algérie et aux moyens de renforcer la contribution de la diaspora à ce secteur.



MOBILISER LES POTENTIALITÉS DE LA DIASPORA

Selon le communiqué, cette initiative s'inscrit dans les efforts visant à mobiliser les potentialités de la diaspora et à renforcer sa contribution à l'économie nationale, par une communication directe avec les opérateurs et porteurs de projets et un encouragement à saisir les opportunités d'investissement, notamment dans le tourisme. Elle découle, précise la même source, des orientations des hautes autorités du pays et d'une approche globale fondée sur le dialogue direct avec les acteurs économiques issus de la communauté nationale.

Sofiane Chaib a réaffirmé l'importance de valoriser les expériences, les compétences et les capacités d'investissement des Algériens établis à l'étranger. Il a mis en avant les efforts du gouvernement pour développer des cadres et mécanismes adaptés afin d'orienter efficacement ces contributions vers des projets économiques concrets.

LE TOURISME, LEVIER DE DIVERSIFICATION

Pour sa part, Houria Meddahi a souligné la place stratégique du tourisme dans la diversification de l'économie nationale. Elle a présenté les potentialités touristiques considérables et variées de l'Algérie, ainsi que les opportunités et domaines ouverts à l'investissement pour les membres de la diaspora, grâce aux facilités et mesures incitatives prévues par le cadre juridique et institutionnel.

Elle a également insisté sur l'importance d'attirer les compétences et expertises de la diaspora, notamment dans les technologies de la communication et le management moderne, et de tirer profit de leurs parcours professionnels pour moderniser l'activité touristique et améliorer la qualité des prestations.

UN DÉBAT INTERACTIF

La rencontre a donné lieu à un débat nourri. Les participants ont présenté leurs initiatives et projets, exposé les difficultés rencontrées pour les concrétiser et examiné, en coordination avec les parties compétentes, les moyens de les accompagner.

Des représentants des secteurs et organismes nationaux concernés par l'investissement touristique et les services hôteliers y ont activement participé, en présence des chefs des centres consulaires de Paris, Marseille, Strasbourg, Genève, Bruxelles et Metz.

CRESUS

Quotidien national, édité par la SARL **CELIGNE Éd. & Com.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ÉLECTIONS LOCALES

La campagne électorale entame s sa dernière ligne droite

À quelques jours du scrutin prévu le 28 novembre, la campagne électorale entre dans sa phase décisive. Les candidats et les formations politiques intensifient les actions de proximité et les rencontres avec les citoyens pour convaincre les électeurs sur les enjeux du développement local, de l'amélioration des services publics et de la modernisation de la gestion des collectivités que représente ce scrutin.

La campagne électorale pour les élections des Assemblées populaires communales (APC) et de wilaya (APW) du 28 novembre aborde sa dernière semaine, qui s'annonce déterminante pour les candidats et les listes en lice. À l'approche de la clôture officielle, fixée au 24 novembre, les activités de terrain devraient s'intensifier, avec davantage de meetings populaires, de rencontres de proximité et d'actions de communication sur les réseaux sociaux. Après deux semaines de campagne marquées par une relative sérénité, les formations politiques concentrent désormais leurs efforts sur la mobilisation des électeurs et la présentation de leurs programmes. Les interventions des responsables politiques et des candidats ont essentiellement porté sur les préoccupations quotidiennes des citoyens, notamment l'aménagement urbain, l'amélioration du cadre de vie, la qualité des services publics et la prise en charge des besoins des populations. Cette campagne s'est, dans l'ensemble, déroulée dans le respect des règles établies par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Aucun dépassement notable des dispositions encadrant la compétition électorale n'a été signalé, tandis que les acteurs politiques ont privilégié la présentation de leurs propositions et de leurs engagements, en évitant les discours de haine, les attaques personnelles et l'invective.



LE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CŒUR DES PROGRAMMES

Au fil des déplacements effectués dans plusieurs wilayas du pays, les responsables des partis politiques ont placé la gestion des collectivités locales au centre de leurs interventions. L'enjeu est notamment de faire des futures assemblées élues des institutions capables de répondre efficacement aux attentes des citoyens et d'accompagner les projets de développement. La valorisation des potentialités agricoles, économiques et touristiques propres à chaque région, la création de richesse et d'emplois, ainsi que la promotion de l'investissement local figurent parmi les principales orientations défendues par les formations politiques. La modernisation de l'administration, à travers la généralisation de la numérisation, la lutte contre la bureaucratie et le renforcement des prérogatives des élus locaux constituent également un axe récurrent des programmes présentés. Au-delà des propositions économiques et sociales, les chefs des partis ont insisté sur la nécessité de rapprocher les élus des citoyens, en privilégiant une gestion participative et une meilleure prise en charge des préoccupations exprimées sur le terrain.

LES CHEFS DES PARTIS APPELLENT À UNE FORTE PARTICIPATION

Dans le cadre de ses activités de campagne, le président du Mouvement El Bina El Watani, Abdelkader Bengrina, a souligné que la gestion des affaires publiques constituait une responsabilité collective. Il a plaidé pour une compétition électorale libre, transparente et démocratique, appelant à préserver les acquis et à poursuivre le processus de développement. Le responsable politique a également mis l'accent sur l'importance de renforcer les alliances politiques autour de programmes servant l'intérêt général, tout en insistant sur la préservation des deniers publics, la transparence et l'engagement des représentants élus dans la construction nationale. De son côté, le président du parti Jil Jadid, Lakhdar Amokrane, a appelé les citoyens à participer massivement au scrutin et à choisir les candidats les plus aptes à défendre leurs intérêts. Il a rappelé que l'élu local doit être à l'écoute de la population et assurer un suivi régulier de la réalisation des projets. Il a, dans ce sens, mis en avant les engagements de son parti en faveur de la jeunesse, de la femme, de la culture, du sport et de l'environnement, annonçant également la présentation d'un bilan annuel du mandat des élus devant les citoyens, en cas de victoire de ses listes. À Batna, le président du Front El Moustakbal, Fateh Boutbig, a, pour sa part, défendu une approche participative de la gestion locale, considérant le citoyen comme un partenaire essentiel dans le processus de développement. Il a estimé que la concertation avec la population constituait un fondement pour bâtir des communes fortes et des wilayas productives.

I. Khermane

INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

La SNS à la conquête du marché soudanais

La holding nationale des industries sidérurgiques SNS poursuit sa stratégie d'ouverture sur les marchés africains. En effet, elle a signé, jeudi, un mémorandum d'entente avec la société soudanaise Senimar Engineering Co. Ltd, dans le but de développer les échanges commerciaux et de renforcer les partenariats industriels entre les deux pays. L'accord a été conclu au siège de la holding, à l'occasion de la réception d'une délégation économique soudanaise conduite par le général de corps d'armée, le Dr Khaled Abidine Mohamed Ahmed Al-Chami, secrétaire général du Fonds spécial d'assurance sociale des travailleurs des forces armées soudanaises. La rencontre s'est déroulée en présence de Slimane Arrar, directeur général de la SNS, et d'un représentant du ministère de l'Industrie. Organisée à l'initiative du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), cette visite a permis de présenter les capacités de production et le savoir-faire des filiales de la SNS, notamment Algeria Qatar Steel (AQS), AL Solb, SNC Metal, ENTPL, ENCC, Fondal, Anabib et EMB. Les discussions ont porté sur les besoins du marché soudanais en produits sidérurgiques, tubes, structures métalliques et équipements industriels, ainsi que sur les possibilités de les satisfaire grâce à l'offre algérienne. Le mémorandum prévoit notamment la promotion, la commercialisation et la distribution des produits de la holding et de ses filiales au Soudan. Il ouvre également des perspectives de coopération dans les projets industriels et d'ingénierie, notamment à travers des contrats EPC (ingénierie, approvisionnement et réalisation). Des consultations bilatérales permettront d'évaluer les opportunités et de préparer d'éventuels accords commerciaux.

DES DÉBOUCHÉS AUTOUR DU PROJET ZADI 1

En marge de la rencontre, les représentants de Zadna International Investment Company ont présenté le projet Zadi 1, une initiative de production agricole intégrée dans l'État du Nil, au Soudan, destinée à développer l'agriculture et l'élevage et à renforcer la sécurité alimentaire. Les besoins du projet en infrastructures et équipements, notamment dans les domaines de l'irrigation, des canalisations et des constructions métalliques, pourraient offrir de nouvelles perspectives aux entreprises algériennes. La SNS et ses filiales ont ainsi examiné les possibilités de contribuer à sa réalisation par la fourniture de solutions industrielles et techniques. Ce rapprochement ouvre ainsi de nouvelles perspectives aux entreprises algériennes sur le marché soudanais. Il s'inscrit dans la stratégie de la holding visant à diversifier ses débouchés, à valoriser les capacités industrielles nationales et à renforcer la présence du savoir-faire algérien en Afrique.

UNIVERSITÉ ET ÉCONOMIE NATIONALE

Baddari plaide pour la transformation du savoir en valeur ajoutée

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a réaffirmé, jeudi soir, à El-Oued, la volonté de son secteur de faire de l'Université un véritable moteur de développement économique, à travers la formation d'étudiants qualifiés, capables de valoriser leurs connaissances scientifiques et de les transformer en richesse au service de l'économie nationale. S'exprimant à l'Université Chahid-Hamma-Lakhdar, à l'occasion d'une visite de travail dans la wilaya, le ministre a expliqué que cette orientation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du président de la République et de sa vision prospective de l'Université. Celle-ci repose notamment sur le renforcement de son ouverture sur son environnement économique et social, afin de lui permettre de contribuer davantage à la dynamique de développement du pays. Kamel Baddari a également mis en avant le rôle de l'enseignant universitaire dans cette démarche, soulignant son engagement à accompagner et à encadrer les étudiants dans la transformation des connaissances scientifiques en projets à valeur économique. Une approche qui vise à faire de l'Université un espace de production de richesse et d'innovation, au-delà de ses missions traditionnelles de formation et de recherche. Dans ce contexte, il a cité les brevets d'invention, la création de start-up et les différents projets innovants développés au sein des établissements universitaires comme autant d'indicateurs de cette évolution. Ces réalisations, a-t-il relevé, traduisent une transformation progressive du rôle de l'Université, désormais appelée à convertir le savoir scientifique en valeur ajoutée et en opportunités économiques. Au cours de cette visite, effectuée en compagnie du wali d'El-Oued, Larbi Bahloul, le ministre s'est rendu au Centre des interfaces universitaires et entrepreneuriales. Cette structure regroupe notamment l'incubateur universitaire, le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation, le Centre de développement de l'entrepreneuriat ainsi que le Centre de liaison entre l'université et les entreprises. Le ministre a également procédé à l'inauguration du nouveau siège de la faculté de médecine, où il s'est enquis des dispositifs pédagogiques et des conditions de formation mis en place au sein de cet établissement.

HABITAT RURAL

Le relèvement de l'aide se précise

La loi de finances 2027 prévoit 175 000 aides à l'habitat rural et à l'auto-construction.

L'aide publique à l'habitat rural sera prochainement portée à 1,1 million de dinars dans les communes classées en zones montagneuses du Nord et des Hauts-Plateaux. Le texte réglementaire déterminant les communes éligibles est en voie de publication, a indiqué, jeudi, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Tarek Belaribi, ajoutant que ce texte permettra de déterminer les zones concernées afin d'attribuer le montant de l'aide financière approprié à chacune d'elles. En réponse aux questions des membres du Conseil de la nation, le ministre a expliqué que cette mesure intervient en application de la décision du président de la République portant relèvement de l'aide à l'habitat rural de 700.000 DA à 1,1 million de DA au profit des communes classées dans les zones montagneuses du Nord et des Hauts-Plateaux, ainsi que de 1 million de DA à 1,1 million de DA au profit de certaines communes de l'extrême Sud. La concrétisation de cette décision a nécessité la révision des textes réglementaires relatifs au classement des communes en fonction de leurs caractéristiques géographiques. Un groupe de travail réunissant les ministères de l'Habitat, des Finances et de l'Intérieur a été créé en 2025 pour réviser les textes réglementaires.



ACCÉLÉRER LE VERSEMENT DES AIDES

Le ministre a, par ailleurs, évoqué les mesures prises pour réduire les retards dans le traitement des dossiers. Il a cité notamment l'instruction ministérielle fixant des délais pour chaque étape du versement des aides financières aux bénéficiaires. Cette instruction, a-t-il ajouté, vise à accélérer la répartition des programmes entre les communes, l'établissement et la validation des listes de bénéficiaires par les walis, ainsi que la délivrance des permis de construire. Le ministre a souligné que cette hausse a été inscrite dans le projet de la loi de finances 2027, qui prévoit 175 000 aides à l'habitat rural et à l'auto-construction dans le cadre des lotissements sociaux.

AADL 3 : LANCÉE DANS L'ENSEMBLE DES WILAYAS

Concernant le programme de logements location-vente AADL 3, le ministre a fait savoir que sa réalisation a été lancée dans l'ensemble des wilayas, avec la participation d'entreprises algériennes, après l'achèvement des études dans les délais impartis et la disponibilité des assiettes foncières. Les premières remises de clés ont, pour rappel, eu lieu le 1er novembre, avec 3 789 logements dans 12 wilayas. Le ministre a, toutefois, reconnu que certains appels d'offres ont été déclarés infructueux dans plusieurs wilayas, faute d'offres recevables. Concrètement, un appel d'offres infructueux doit être relancé, ce qui retarde le démarrage du chantier concerné. C'est souvent ce qui explique les écarts de calendrier d'une wilaya à l'autre.

LP 2027 : PLUS D'UN DEMI-MILLION DE LOGEMENTS PRÉVUS

Affirmant que toutes les demandes, quelle que soit leur formule, seront prises en considération, Mohamed Tarek Belaribi a rappelé que plus de 500 000 logements ont été inscrits au titre du projet de la loi de finances 2027. Ces projets se répartissent dans la plupart des wilayas du pays et concernent différents dispositifs de logement. Avec 350 000 logements, la formule location-vente se taille la part du lion du programme. Selon les prévisions du ministère, la distribution de 400 000 unités est prévue d'ici à la fin de l'année 2026. A travers ces programmes, le défi consiste, désormais, à maintenir le rythme des réalisations. Ces programmes, selon Mohamed Tarek Belaribi, traduisent la volonté des pouvoirs publics de maintenir la dimension sociale de la politique nationale du logement.

S. Smati

SANTÉ ET MÉDICAMENT

Le double pari de l'Algérie

Entre réorganisation de l'offre de soins, numérisation de la gestion des officines et relance de la production pharmaceutique locale, l'Algérie engage une nouvelle étape dans sa stratégie de souveraineté sanitaire.

Deux ministres ont exposé, jeudi, au Conseil de la nation, les principales mesures destinées à améliorer l'accès aux soins, répondre aux besoins des professionnels et réduire la dépendance aux importations. Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudène, a répondu aux préoccupations des sénateurs concernant l'installation des pharmacies privées, le chômage des diplômés et le manque de spécialistes dans certaines régions. Parallèlement, à l'ouverture du 3e Congrès international d'oncologie, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, a présenté les avancées de la production nationale de médicaments anticancéreux. Deux démarches complémentaires qui visent à améliorer la prise en charge des patients et à consolider l'autonomie du pays en matière de médicaments.



DES OFFICINES MIEUX ENCADRÉES

Répondant au sénateur Ghazi Djabri sur les difficultés rencontrées par les diplômés en pharmacie, Mohamed Seddik Aït Messaoudene a annoncé la finalisation d'un nouveau décret exécutif encadrant l'ouverture des pharmacies privées. Le dispositif actuel, fondé notamment sur l'arrêté du 15 janvier 2005 et la circulaire du 5 novembre de la même année, sera ainsi adapté aux évolutions démographiques et sanitaires. Parmi les nouveautés figure la création du statut de «pharmacien assistant», destiné à offrir de nouveaux débouchés aux jeunes diplômés, dans un secteur qui compte déjà plus de 12 000 officines privées.

Le ministère prévoit également le lancement de deux plateformes numériques. La première permettra le dépôt, l'étude et le suivi des demandes d'installation des pharmacies, selon leur ordre chronologique et les besoins de couverture sanitaire. Les délais d'aménagement des locaux et de mise en exploitation seront respectivement de 90 et 60 jours après les étapes réglementaires prévues. La seconde plateforme sera consacrée au recensement des demandes d'emploi des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et personnels paramédicaux sans poste, afin de mieux orienter les recrutements vers les établissements déficitaires. Le secteur public, qui emploie plus de 3 000 pharmaciens, devrait, par ailleurs, bénéficier de nouveaux postes budgétaires en 2027, dans le cadre d'une enveloppe globale de 2 000 postes destinés aux personnels médicaux et paramédicaux. Le ministère entend également rééquilibrer l'implantation des officines au profit des zones enclavées et des nouveaux pôles urbains.

LE SUD ET LES RÉGIONS DE L'EST CONCERNÉS

La répartition des personnels médicaux a également été abordée. Interpellé par le sénateur Ali Abdelkader sur le déficit en spécialistes à Adrar, le ministre a réaffirmé la priorité accordée aux wilayas du Sud dans l'affectation des postes au titre du service civil. Parmi les mesures envisagées figure l'accès des médecins généralistes à la formation spécialisée, sous réserve d'un engagement à exercer pendant six ans dans le Sud ou les Hauts-Plateaux. Des incitations matérielles et des jumelages entre établissements hospitaliers doivent compléter ce dispositif. Concernant la demande de création d'un centre régional pour les personnes atteintes d'anémies héréditaires à El Tarf ou dans l'Est du pays, formulée par le sénateur Youcef Laârab, le ministre a privilégié l'intégration d'unités spécialisées dans les structures hospitalières existantes. Il a également annoncé une prochaine visite de travail à El Tarf pour évaluer les besoins.

LES ANTICANCÉREUX AU CŒUR DE LA PRODUCTION LOCALE

Sur le volet industriel, Ouacim Kouidri a mis en avant les progrès réalisés par la production pharmaceutique nationale, qui couvre désormais plus de 82% des besoins du marché, grâce à un réseau de plus de 230 établissements. En oncologie, sur les 232 médicaments enregistrés en Algérie en 2026, 122 sont déjà produits localement. 52 traitements innovants figurent également sur la liste nationale des médicaments essentiels. Pour les 110 molécules encore importées, dont 23 bénéficiant d'autorisations temporaires d'utilisation, les pouvoirs publics misent sur l'accélération des investissements. Parmi les projets annoncés, figurent le lancement prochain de la production du Pembrolizumab par Saidal à Constantine, le développement d'unités consacrées aux anticancéreux injectables et à leurs intrants à Constantine et Sétif, ainsi que la création d'un centre de thérapie cellulaire et génique. Avec 15 centres de lutte contre le cancer et 24 centres de radiothérapie, l'Algérie entend ainsi faire converger modernisation des soins et développement industriel. L'objectif est double : garantir une meilleure disponibilité des traitements pour les patients et réduire progressivement la facture des importations, en faisant de la production nationale un levier de souveraineté sanitaire.

Nassim Goumettre

LIGNE MINIÈRE EST

Le phosphate en route vers les marchés mondiaux

À travers la ligne minière orientale et l'extension du port d'Annaba, l'Algérie entend structurer une véritable chaîne industrielle et logistique autour du phosphate, de son extraction à son exportation, en passant par sa transformation.

L'Algérie accélère la réalisation des infrastructures nécessaires au développement de sa filière phosphate. Longue de 422 km, la ligne minière Est Annaba-Bled El Hadba et l'extension du quai minéralier du port d'Annaba constituent les deux maillons d'un même dispositif logistique et industriel, conçu pour assurer l'acheminement du minerai depuis les sites d'extraction jusqu'aux installations de transformation et d'exportation.

Dans ce cadre, le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a poursuivi, vendredi, pour la deuxième journée consécutive, sa visite d'inspection des travaux de la ligne minière. Après avoir examiné, jeudi, le tronçon Bouchegouf-Aïn Senour, long de 72 km dans la wilaya de Guelma, il s'est rendu dans la wilaya de Souk Ahras pour évaluer l'état d'avancement du chantier.

La visite a porté sur le tracé ferroviaire, les ouvrages d'art et les infrastructures annexes. Le ministre a, à cette occasion, insisté sur le respect des normes techniques et des délais de réalisation.

LE PORT D'ANNABA RENFORCE SES CAPACITÉS

En parallèle, les travaux d'extension du quai minéralier du port d'Annaba enregistrent une avancée significative. D'une longueur de 1 600 mètres et doté d'une plateforme arrière de 82 hectares, cet ouvrage est appelé à jouer un rôle central dans le transport et l'exportation du phosphate et de ses dérivés.

Sur le chantier, 1 180 des 1 322 pieux prévus ont déjà été installés. Les équipes ont également réalisé 107 poutres en béton armé et 880 dalles préfabriquées. Les opérations de dragage ont



atteint 11 millions de mètres cubes sur les 13 millions programmés, afin de porter la profondeur du bassin portuaire à 16 mètres et de permettre l'accueil de navires de grande capacité. Le remblaiement dépasse, pour sa part, les 3,4 millions de mètres cubes, tandis que 4,32 millions de tonnes de pierres ont été mises en place pour renforcer et prolonger l'ancienne digue, sur un volume global prévu de 5,5 millions de tonnes.

LA TRANSFORMATION LOCALE AU CŒUR DES AMBITIONS

La mise en service de ces deux infrastructures complémentaires doit assurer une liaison efficace entre les zones d'extraction, les unités industrielles et le port d'Annaba. Ce dernier constituera ainsi un débouché majeur pour l'exportation du phosphate et des produits issus de sa transformation. Au-delà de la réalisation des infrastructures, l'ambition est de structurer une véritable chaîne de valeur autour du phosphate, en privilégiant sa transformation locale, une meilleure valorisation des ressources nationales et l'augmentation des exportations hors hydrocarbures.

À l'issue de ses visites, Abdelkader Djellaoui a appelé les différents intervenants à maintenir la cadence des travaux et à renforcer leur coordination afin de respecter les échéances fixées. L'objectif est de faire d'Annaba une plateforme stratégique d'exportation et de donner à la filière phosphate une place accrue dans l'économie nationale.

DATTES

Le Bangladesh mise sur la production algérienne

L'Algérie pourrait devenir un fournisseur important du marché bangladais en prévision du prochain Ramadhan. Le Bangladesh souhaite en effet importer des dattes algériennes dès le début du mois de janvier afin de répondre à la demande des consommateurs et d'éviter toute tension sur les prix durant cette période de forte consommation.

La question a été abordée jeudi à Dhaka, lors d'une rencontre entre le ministre bangladais du Commerce, Khandakar Abdul Muktadir, et l'ambassadeur d'Algérie, Abdelwahab Saïdani. Les échanges ont porté sur les possibilités d'importation directe auprès des opérateurs publics et privés algériens.

Pour le responsable bangladais, l'enjeu est d'anticiper les approvisionnements. Les consommateurs commencent généralement leurs achats en prévision du Ramadhan dès la mi-janvier. Il est donc important que les produits soient disponibles sur les étals suffisamment tôt et à des prix abordables. L'ambassadeur algérien a, de son côté, mis en avant les atouts de la production nationale. L'Algérie étant en pleine saison de récolte, elle dispose de stocks importants et de capacités lui permettant de répondre à cette demande. Le ministère algérien de l'Agriculture a d'ailleurs déjà présenté une proposition d'approvisionnement à des prix compétitifs. Le secteur privé s'est également positionné. Un exportateur algérien a proposé



des prix allant de 2 à 5 dollars le kilogramme, transport compris. Les premières cargaisons pourraient arriver dans les ports bangladais sous 20 à 30 jours, à condition que les formalités nécessaires soient accomplies d'ici à la semaine prochaine.

DES PERSPECTIVES AU-DELÀ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

La rencontre ne s'est pas limitée à cette opération d'importation. Les deux responsables ont également évoqué les possibilités de donner une nouvelle dimension aux relations économiques entre Alger et Dhaka.

Le ministre bangladais a notamment exprimé l'intérêt de son pays pour une coopération énergétique durable avec l'Algérie, dans le prolongement de la récente visite du ministre bangladais de l'Énergie dans le pays.

Les deux parties ont par ailleurs convenu de renouveler l'accord commercial en vigueur et d'examiner la création d'une commission économique mixte ou d'un comité conjoint du commerce. Une démarche destinée à faciliter les échanges, encourager les investissements et rapprocher davantage les opérateurs des deux pays.

Dans cette perspective, elles ont insisté sur l'importance de renforcer les contacts entre la Fédération des chambres de commerce et d'industrie du Bangladesh (FBCCI) et la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), à travers des échanges directs et des rencontres régulières entre les milieux d'affaires. Enfin, l'ambassadeur algérien a présenté les nouvelles dispositions encadrant l'exportation des produits halal vers l'Algérie. Il a également invité les artisans et entrepreneurs bangladais à participer à la Foire internationale de l'artisanat, prévue en Algérie du 3 au 7 décembre. Le ministre bangladais a demandé aux services concernés de préparer, dans les meilleurs délais, une liste des participants potentiels.

À travers ces échanges, Alger et Dhaka affichent leur volonté de consolider leurs relations commerciales et d'explorer de nouveaux domaines de coopération, au-delà des échanges de produits agricoles.

FOIRE INTERNATIONALE DE DAKAR

A la conquête de nouveaux marchés

Invitée d'honneur pour la troisième fois, l'Algérie prendra part à la 34e édition de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), prévue du 10 au 31 décembre 2026, avec une importante délégation d'opérateurs publics et privés issus de plusieurs secteurs, notamment l'énergie, l'agroalimentaire, la cosmétique, l'électronique et les matériaux de construction.

Placée sous le thème « Digitalisation et innovation au service de la transformation économique », cette édition réunira des exposants de 21 pays sur plus de 8 000 m² de stands déjà réservés. L'ambassadeur d'Algérie au Sénégal, Ridha Nebais, a souligné que cette participation s'inscrit dans la dynamique de relance de la coopération bilatérale, marquée par la tenue récente de la 6e Commission mixte algéro-sénégalaise, après près de trente ans d'interruption. Il a appelé les opérateurs des deux pays à saisir cette occasion pour renforcer les échanges commerciaux et développer de nouveaux partenariats.

Un forum scientifique, prévu du 15 au 17 décembre, abordera notamment la compétitivité des PME, l'emploi des jeunes et la souveraineté économique.

ALGÉRIE-MALAISIE

Vers de nouveaux projets industriels communs

Le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, a reçu, jeudi à Alger, l'ambassadeur de Malaisie en Algérie, Rizany Irwan Muhamad Mazlan, pour examiner les perspectives de renforcement de la coopération économique et industrielle entre les deux pays. Cette rencontre, tenue au siège du ministère, a permis aux deux parties de faire le point sur les relations bilatérales et d'identifier les moyens de les consolider, afin de hisser le partenariat économique au niveau des relations privilégiées entre l'Algérie et la Malaisie. Les discussions ont également porté sur les opportunités d'investissement et les mécanismes susceptibles d'encourager les opérateurs économiques des deux pays à concrétiser des projets industriels communs. L'échange d'expertises dans les secteurs d'intérêt partagé a également été évoqué, selon le communiqué du ministère.

RÉSERVES D'OR EN AFRIQUE

L'Algérie largement en tête

L'Algérie conserve la première place africaine en matière de réserves d'or détenues par les banques centrales, avec 173,6 tonnes, selon les données du Conseil mondial de l'or (WGC), publiées le 4 novembre 2026.
Elle devance la Libye (146,7 tonnes), l'Égypte (130 tonnes) et l'Afrique du Sud (125,5 tonnes). La Tanzanie se hisse à la cinquième place avec 39,6 tonnes, dépassant ainsi le Ghana, dont les réserves sont estimées à 25,2 tonnes. Cette comparaison reste indicative, les données internationales portant principalement sur des situations arrêtées en septembre 2026.

CASBAH D'ALGER

Vers l'expropriation des propriétaires privés

Depuis plusieurs années, les efforts de préservation de la vieille Casbah d'Alger se heurtent à des obstacles liés au foncier privé, dans un contexte marqué par la présence de maisons menaçant ruine, la dégradation d'édifices historiques et les difficultés à identifier certains propriétaires. Dans ce contexte, un nouveau décret autorise le recours à l'expropriation afin de faciliter les interventions et les travaux de restauration au sein du secteur sauvegardé. Publié au Journal officiel n° 79, le décret exécutif n° 26-354 du 8 novembre 2026 déclare d'utilité publique l'opération de préservation et de protection du secteur sauvegardé de la Casbah. Il permet ainsi à l'administration d'engager des procédures d'expropriation des propriétés privées, conformément à la législation en vigueur et moyennant l'indemnisation des propriétaires concernés. Au total, l'opération porte sur 27.320 m² de terrains et 78.600 m² de bâtiments. Les interventions visent notamment à prendre en charge les constructions dégradées, à prévenir les risques d'effondrement et à sécuriser les habitations. Elles doivent également permettre de restaurer les édifices présentant un intérêt patrimonial, de réhabiliter les espaces vacants et de préserver l'authenticité du tissu urbain historique. Cette décision vient répondre à des difficultés anciennes. La présence de propriétés privées, la complexité des situations foncières ainsi que les difficultés à identifier certains propriétaires compliquent les interventions de l'administration sur plusieurs bâtiments. Cette question avait déjà été soulevée en 2008. Dans un rapport publié en 2009, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) indiquait que les autorités algériennes envisageaient alors une déclaration d'utilité publique, accompagnée notamment du relogement des familles occupant des logements menaçant ruine. Pour rappel, la Casbah a été classée site historique national en 1991, avant son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1992. Son secteur sauvegardé, créé en 2005, couvre une superficie de 105 hectares. Le Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, approuvé en mars 2012, encadre quant à lui les opérations de conservation et de réhabilitation de ce tissu urbain.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Installation d'une cellule de vigilance cybernétique

La déléguée nationale à la Protection de l'enfance, Aida Mecheri, a annoncé, jeudi, l'installation de la cellule de vigilance cybernétique de l'Organe national de protection et de promotion de l'enfance (ONPPE), en tant que mécanisme institutionnel visant à renforcer la protection des enfants dans l'espace numérique.



Dans une allocution prononcée lors d'une rencontre médiatique organisée par l'Organe à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre de chaque année, Mme Mecheri a précisé que la création de cette cellule constitue «une avancée qualitative et un jalon supplémentaire dans le processus de renforcement du dispositif de protection de l'enfance dans notre pays», à travers «la mise en place d'un mécanisme institutionnel chargé de la veille, du suivi et de la coordination, contribuant à l'identification précoce des risques auxquels les enfants sont exposés dans l'espace numérique». Dans le même contexte, Mme Mecheri a mis en avant «l'intérêt particulier accordé par l'Algérie, à la protection et à la promotion de l'enfance, ainsi qu'au renforcement de la protection de cette catégorie contre les risques liés à l'espace numérique». Elle a indiqué que la cellule de veille cybernétique constitue «un espace institutionnel de travail conjoint et un mécanisme efficace d'échange d'informations et d'expertises et de renforcement de la coordination, contribuant ainsi à l'élaboration d'une réponse collective plus efficiente et efficace face aux différentes menaces numériques susceptibles de cibler les enfants», soulignant que la protection de l'enfance est «une responsabilité nationale et humanitaire partagée, qui exige engagement, coopération et travail continu». Mme Mecheri a également relevé que la protection des enfants dans l'espace numérique exige de leur permettre d'utiliser cet espace en toute sécurité, tout en préservant leur droit d'accéder aux opportunités et aux possibilités qu'il offre, dans le but de «les prémunir contre les différentes formes d'exploitation, de violence, de chantage numérique et autres pratiques susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychologique et physique». Par ailleurs, l'intervenante a indiqué que la célébration de la Journée mondiale des droits de l'enfant cette année constitue «une occasion renouvelée de rappeler notre responsabilité collective envers nos enfants et de réaffirmer notre engagement à protéger leurs droits, à préserver leur dignité et à veiller à leur éducation dans un environnement sûr et sain, propice à leur croissance et à leur développement dans un cadre de protection et de prise en charge». A noter que cette rencontre a été marquée par la présentation d'un exposé sur le cadre juridique de la cellule de veille cybernétique, son mode de fonctionnement et sa composition, ainsi que par la présentation de certains mécanismes de protection de l'enfance mis en place par l'ONPPE, à l'instar du numéro vert (11-11) et le service Allô Tofola, outre des communications mettant en lumière les efforts déployés par les différents services de sécurité en matière de lutte contre la cybercriminalité. Cette cellule vient après le scandale récent relatif aux enfants de l'aube, un mouvement encourageant de jeunes garçons à se lever tôt pour accomplir ensemble la prière du Fajr à la mosquée. Des groupes, parfois appelés caravane des hommes de l'aube (Ridjal El Fadjr), réunissent des enfants (parfois dès 7 ans) pour se rendre à la mosquée à l'heure du Fajr, avant le début des cours. Des voix s'inquiètent du manque de sommeil des élèves, de la marche dans l'obscurité et de la sécurité des mineurs.

PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Approche globale pour renforcer leur autonomie

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a indiqué, jeudi, lors d'une séance plénière au Conseil de la nation que son secteur s'oriente vers l'adoption d'une approche globale permettant de renforcer l'autonomie des personnes à besoins spécifiques et d'élargir leurs possibilités d'insertion et leur contribution au processus de développement national. La ministre a précisé que «les efforts du secteur ne se limitent pas à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes à besoins spécifiques, mais s'orientent vers la mise en place d'une approche globale et durable, fondée sur le passage de l'assistance à l'autonomisation, le renforcement de leur autonomie et de leur participation effective à la vie socio-économique, à même de garantir la promotion de leurs droits et d'élargir leurs possibilités d'insertion et leur contribution au développement du pays». Elle a également abordé la question de la prise en charge des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme, visant à garantir une prise en charge globale de cette catégorie, le Centre national de l'autisme a été créé. Celui-ci constitue une instance de référence chargée de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Plan national de l'autisme, ainsi que des missions de recherche, de formation, d'appui technique, d'accompagnement des familles et de développement des programmes pédagogiques. Dans ce cadre, la ministre a expliqué qu'un programme pédagogique et éducatif répondant à des normes scientifiques rigoureuses a été élaboré, en coordination avec des experts algériens établis en Algérie et à l'étranger. Afin d'assurer la mise en œuvre de ce programme, des ateliers de formation ont été organisés, auxquels plus de 1.800 participants issus du secteur de la Solidarité nationale, ainsi que des représentants du secteur de l'Education nationale, des associations et des parents d'enfants concernés, ont pris part. Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à «unifier les approches scientifiques et pédagogiques liées aux troubles du spectre de l'autisme et à renforcer la coordination entre les différents secteurs concernés, à travers l'accompagnement des intervenants sur le terrain et la mise à leur disposition des connaissances récentes, des outils méthodologiques et des techniques éducatives adaptées», a fait savoir Mme Mouloudji. Elle a, par ailleurs, assuré que son secteur poursuit son soutien aux associations à caractère humanitaire et social, précisant que 83 associations ont bénéficié de subventions financières cette année, dont 17 œuvrant dans le domaine de la prise en charge des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme. Dans ce sillage, l'enveloppe financière consacrée aux subventions destinées aux associations au titre de l'année 2027 a été portée à 150 millions de DA a ajouté Mme Mouloudji, soulignant que les efforts se poursuivent pour renforcer les capacités du mouvement associatif, accompagner ses initiatives et ses projets, valoriser ses contributions à la prise en charge des catégories ciblées, et promouvoir l'action sociale et solidaire.

OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE 2026-2027

Plaidoyer pour le renforcement de l'indépendance de la justice

La cour d'Alger a procédé, jeudi dernier, à l'ouverture officielle de l'année judiciaire 2026-2027, lors d'une cérémonie présidée par son premier président, Mohamed Bouderbala, en présence des autorités civiles et militaires de la wilaya d'Alger.

Par Redouane Hannachi



Cette cérémonie a réuni des représentants de la Cour suprême, des procureurs de la République, des magistrats exerçant au niveau des différentes juridictions, des présidents de chambres de la cour, des représentants du greffe ainsi que des avocats du barreau d'Alger. Dans son allocution, Mohamed Bouderbala a mis en avant les principales réformes engagées dans le secteur de la justice, soulignant qu'elles ont contribué à consolider l'indépendance du pouvoir judiciaire, à simplifier les procédures et à rapprocher davantage la justice du citoyen. Il a, dans ce contexte, rappelé l'intérêt particulier accordé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à la modernisation de l'institution judiciaire et au renforcement de son indépendance. Évoquant l'évolution de la législation nationale au cours des dernières années, le premier président de la cour a estimé que les acquis réalisés dans ce domaine visent essentiellement à améliorer la qualité du travail judiciaire et à conforter la confiance des citoyens dans les jugements et décisions rendus par les juridictions.

Il a également abordé l'extension du réseau des tribunaux commerciaux, une démarche destinée à offrir un cadre judiciaire plus adapté aux opérateurs économiques et à contribuer à l'amélioration de l'environnement de l'investissement.

De son côté, le procureur général près la cour d'Alger, Mohamed El Kamel Ben Boudiaf, a présenté cette rentrée judiciaire comme une occasion de renouveler l'engagement des magistrats dans l'accomplissement de leur mission et de dresser le bilan de l'activité des juridictions relevant de cette cour durant l'exercice écoulé. Dans son intervention, il a notamment mis l'accent sur les avancées enregistrées en matière de numérisation des services judiciaires. Il a cité, à ce titre, la notification électronique, la délivrance des jugements et décisions à travers le guichet électronique ainsi que le paiement électronique. Selon lui, ces dispositifs ont permis d'améliorer la qualité des prestations, d'accélérer le traitement des dossiers et de faciliter l'accès des citoyens aux documents et services judiciaires.

Le procureur général a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de poursuivre la lutte contre les différentes formes de criminalité grave, notamment les incendies criminels, les atteintes aux enfants, le trafic de stupéfiants, la corruption et la spéculation illicite.

Abordant le bilan chiffré de l'activité du parquet et des juridictions, Mohamed El Kamel Ben Boudiaf a fait état de 2 468 citoyens reçus par les procureurs généraux, contre 22 343 accueillis par les procureurs de la République.

S'agissant de la délivrance des extraits de casier judiciaire, les services de la cour d'Alger en ont remis 35 954, tandis que les tribunaux relevant de son ressort territorial en ont délivré 212 888.

Le bilan présenté fait également ressortir 196 934 jugements prononcés et remis par les tribunaux, ainsi que 13 306 arrêts rendus en matière pénale et délivrés aux justiciables. À cela s'ajoutent 7 869 jugements et arrêts transmis par l'intermédiaire du guichet national électronique, illustrant le recours croissant aux outils numériques dans la gestion des procédures judiciaires.

Enfin, concernant le recouvrement des amendes judiciaires, le procureur général a annoncé que le montant global enregistré au titre de cette opération s'élève à 2 577 510 652,48 dinars.

R.H.

ESPIONNAGE AU PROFIT DU MAROC

Le pourvoi du « photographe » rejeté

La chambre criminelle de la Cour suprême a récemment rejeté le pourvoi en cassation introduit par un homme condamné à dix ans de réclusion criminelle pour espionnage au profit du Maroc. Il lui est reproché d'avoir photographié et filmé plusieurs installations relevant des institutions militaires algériennes avant de transmettre les images à des représentants marocains.

Dans cette affaire, la présidente du tribunal criminel d'Alger de deuxième instance, Mme Lynda Mahmoudi, avait condamné l'accusé B. Ashraf, âgé de 33 ans, à dix ans de réclusion criminelle, après l'avoir reconnu coupable des faits d'espionnage au profit d'une puissance étrangère, en l'occurrence le Maroc.

Originaire de Mansourah, dans la wilaya de Bordj Bou Arréridj, le mis en cause aurait été chargé, lors de contacts avec un représentant consulaire marocain rencontré à l'étranger, de photographier des installations militaires situées sur le territoire national, notamment des casernes implantées dans plusieurs grandes villes du pays.

Selon les éléments retenus dans le dossier, l'accusé aurait accepté cette mission et procédé à la prise de photographies des sites ciblés, avant de les transmettre à ses interlocuteurs marocains. Appelé à s'expliquer devant le tribunal, le prévenu a rejeté l'ensemble des accusations portées contre lui, niant notamment tout lien avec le Maroc. Il a également contesté les conclusions de l'enquête, affirmant que l'expertise électronique effectuée sur son téléphone portable n'avait révélé aucun élément compromettant. Dans son réquisitoire, le procureur général avait requis la réclusion criminelle à perpétuité, estimant que les éléments de preuve matériels et légaux versés au dossier établissaient les faits reprochés à l'accusé ainsi que son intention de porter atteinte aux institutions militaires du pays. De leur côté, les avocats de la défense avaient plaidé l'acquittement de leur client, soutenant que celui-ci aurait été victime d'un montage orchestré par les enquêteurs. Il convient de rappeler que lors de son premier procès devant le tribunal criminel d'Alger de première instance, siégeant au tribunal de Dar El Beïda, l'accusé avait été condamné à vingt ans de réclusion criminelle. Cette peine avait ensuite été ramenée à dix ans en appel. Le rejet de son pourvoi en cassation vient ainsi clôturer le recours engagé devant la plus haute juridiction judiciaire.

R.H.

AFFAIRE RAYANE BELGHIT

Le procureur introduit un pourvoi en cassation

Le procureur général a introduit un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle de la Cour suprême contre l'arrêt ayant prononcé l'acquittement de l'ensemble des mis en cause dans l'affaire du jeune Rayane Belghit, retrouvé mort dans un chantier de construction à Belcourt, dans la commune de Mohamed Belouizdad.

Le 21 octobre dernier, le tribunal criminel d'Alger de deuxième instance, présidé par Mme Dahmani Naima, avait purement et simplement acquitté les prévenus poursuivis pour l'assassinat du jeune homme. Ce dernier avait été retrouvé sans vie, coincé dans la cage d'un ascenseur d'un immeuble en construction, en plein cœur de l'ancien quartier de Belcourt.

Au cours de leurs auditions, les huit prévenus avaient reconnu avoir rencontré la victime sur les lieux du drame. Selon leurs déclarations, le jeune homme semblait en état d'ébriété et éprouvait des difficultés à se tenir debout. Ils ont également affirmé que celui-ci s'était réfugié dans le chantier pour échapper aux menaces de jeunes du quartier, dont certains seraient des repris de justice et résideraient dans le même secteur que lui.

Les accusés ont, par ailleurs, reconnu avoir consommé des substances psychotropes et des boissons alcoolisées le jour des faits, expliquant qu'ils célébraient alors le sacre du CR Belouizdad comme champion d'Algérie au titre de la saison footballistique 2024-2025.

Lors de son réquisitoire, le procureur général avait réclamé la peine capitale contre l'ensemble des mis en cause. Il avait soutenu que ces derniers s'étaient entendus pour nier les faits, dans le but d'échapper à leur responsabilité pénale.

De leur côté, les avocats de la défense avaient contesté la thèse de l'assassinat, estimant que le décès de Rayane Belghit était consécutif à une chute dans la cage d'un ascenseur dépourvu de dispositif de sécurité.

Il convient de rappeler que, dans le cadre de la même affaire, deux autres prévenus, placés en détention, ont été condamnés à dix ans de prison ferme pour détention et commercialisation de stupéfiants. Ils étaient soupçonnés d'exercer cette activité au sein même du vaste chantier, situé en face du siège du ministère du Travail, à quelques encablures de l'ancienne rue Alfred-de-Musset, dans le quartier de Belcourt.

R. H.

DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

Pékin, Washington et Moscou face à l'après-New START

Le sommet trilatéral, une première, s'est achevé jeudi après environ 1 h 20 d'échanges. Les trois puissances s'engagent à ouvrir un dialogue sur la réduction des risques nucléaires, mais l'absence de Kiev et des Européens inquiète.

La Chine, les États-Unis et la Russie ont publié jeudi une « déclaration de paix » à l'issue d'un sommet inédit entre Xi Jinping, Donald Trump et Vladimir Poutine à Shenzhen, dans le sud de la Chine. Les trois présidents s'y engagent à dialoguer pour réduire les risques nucléaires et empêcher la prolifération des armes nucléaires, selon le Kremlin et les médias officiels chinois.

« AUCUNE VICTOIRE POSSIBLE » DANS UNE GUERRE NUCLÉAIRE

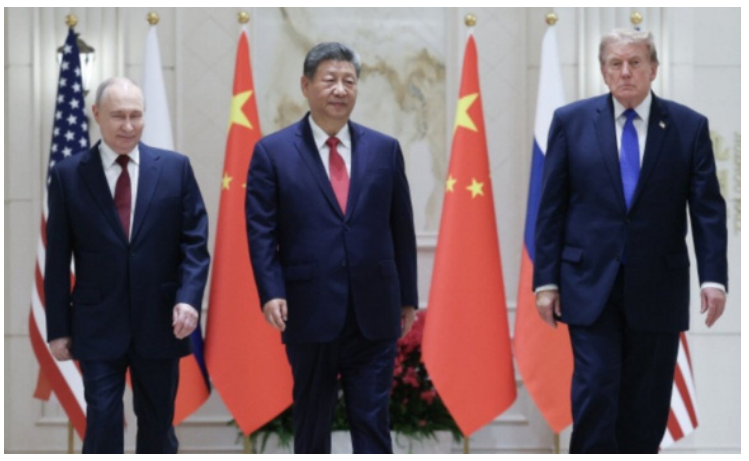
Le texte réaffirme qu'« aucune victoire n'est possible dans une guerre nucléaire » et qu'elle ne doit jamais être menée, une formule que Xi avait déjà employée en ouverture de la rencontre, qu'il a qualifiée d'« étape charnière ». Les trois pays annoncent aussi leur intention d'augmenter la production et l'approvisionnement en produits pétroliers raffinés, et de faire avancer la réforme de l'ONU, afin qu'elle puisse mieux relever les défis mondiaux.

« Nous faisons aujourd'hui véritablement l'histoire », a lancé Donald Trump, qui a jugé les trois puissances « dans une position unique » pour discuter d'une réduction des arsenaux, tout en reconnaissant que l'exercice est « très difficile ». Il avait affirmé à Fox News que les États-Unis possèdent quatre mille armes nucléaires, la Russie 3 800, et la Chine « quatre ou cinq cents », avant d'ajouter que Pékin « va nous rattraper ». Xi a décrit une rencontre « positive, constructive et fructueuse ».

L'UKRAINE EN TOILE DE FOND

La guerre en Ukraine a occupé une place centrale. Vladimir Poutine a évoqué un « intérêt commun » des trois pays à régler le conflit et une convergence de leurs intérêts sur les crises régionales. Il a dit avoir eu une réunion « utile et franche » et jugé que Donald Trump lui semblait sincèrement attaché à y mettre fin. Selon lui, l'approche de l'administration américaine envers Moscou est source d'optimisme.

Cette séquence nourrit toutefois des inquiétudes. Le sommet a fait craindre que les trois dirigeants ne cherchent un nouveau partage des zones d'influence, avec des décisions sur le sort de l'Ukraine prises sans consulter Kiev ni l'Europe.



DES RENCONTRES BILATÉRALES EN AMONT

Avant le sommet, Xi et Trump se sont entretenus pour la troisième fois cette année. Le président chinois a jugé les relations sino-américaines « globalement stables », et Trump a dit vouloir, avec Xi, « aider » à mettre fin à la guerre en Ukraine. Sur Taïwan, Xi a appelé son homologue à continuer de « faire ce qu'il faut ». Selon Xinhua, Trump lui a répondu que Washington « ne soutient pas l'indépendance de Taïwan ».

Trump et Poutine se sont aussi rencontrés, pour la première fois depuis août 2025. Le président américain, 80 ans, a qualifié son homologue d'« ami », qui lui a répondu en anglais : « Heureux de vous rencontrer. » Poutine et Xi s'étaient vus la veille, pour la cinquantième fois selon le dirigeant chinois.

LE NUCLÉAIRE, UN DOSSIER ÉPINEUX

Washington avait annoncé que la guerre au Moyen-Orient et le désarmement nucléaire seraient au menu, après l'expiration en février du traité New START. Pékin soutient de longue date que Washington et Moscou doivent d'abord réduire leurs immenses arsenaux avant d'accepter de discuter du sien, plus modeste.

En marge du sommet, qui coïncide avec la réunion de l'APEC, plusieurs dirigeants étaient présents, dont la Première ministre japonaise Sanae Takaichi, le président sud-coréen Lee Jae-myung, et les Premiers ministres canadien Mark Carney et australien Anthony Albanese. Sanae Takaichi, en première visite en Chine depuis son entrée en fonctions, a dit vouloir une « relation constructive et stable » avec Pékin, après les tensions suscitées l'an dernier par ses propos sur une possible intervention de Tokyo en cas de conflit autour de Taïwan.

R.I/Agences

AMBASSADES TOUCHÉES À KIEV

L'Europe hausse le ton face à Moscou

Kaja Kallas dénonce des tirs survenus pendant que Vladimir Poutine participait au sommet de l'APEC en Chine. Les ambassades d'Autriche et des Pays-Bas figurent parmi les bâtiments touchés, sans blessé parmi le personnel.

Plusieurs ambassades de pays européens et non européens ont été endommagées par les récentes frappes aériennes russes sur Kiev, a déclaré jeudi la haute représentante de l'Union européenne pour la politique étrangère, Kaja Kallas. En réponse, l'UE va convoquer le représentant de la Russie à Bruxelles.

DES FRAPPES PENDANT LE SOMMET DE SHENZHEN

Selon Kaja Kallas, les attaques ont eu lieu alors que le président russe participait au sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), en Chine. « Pendant que Poutine marchait sur le tapis rouge à Shenzhen, les frappes russes ont visé Kiev et endommagé plusieurs ambassades européennes et non européennes », a-t-elle affirmé. L'ancienne Première ministre estonienne a rappelé que les locaux diplomatiques sont protégés par le droit international. « Le mépris de la Russie à son égard se manifeste chaque jour », a-t-elle ajouté, annonçant que l'Union européenne intensifierait son soutien à l'Ukraine et accroîtrait la pression sur Moscou pour qu'elle mette fin à la guerre.

AUTRICHE ET PAYS-BAS TOUCHÉS

Parmi les représentations endommagées figurent celles de l'Autriche et des Pays-Bas. Le chancelier autrichien Christian Stocker s'est dit choqué et a jugé le comportement russe « totalement inacceptable ». Il a précisé qu'aucun membre du personnel de l'ambassade n'avait été blessé, ce qui l'a profondément soulagé.

Du côté néerlandais, le ministre des Affaires étrangères, Tom Berendsen, a indiqué qu'un projectile était tombé derrière l'ambassade dans la journée. Le personnel est indemne, mais le bâtiment a subi de légers dégâts. Les autorités enquêtent pour établir les circonstances exactes de l'incident.

UN CONTRASTE AVEC LE SOMMET TRILATÉRAL

Ces frappes interviennent le jour même où Xi Jinping, Donald Trump et Vladimir Poutine ont conclu à Shenzhen un sommet trilatéral, au cours duquel le président russe a évoqué un « intérêt commun » à régler la guerre en Ukraine. Un rapprochement que l'Europe, absente de la table, observe avec inquiétude.

PRÉSIDENTIELLE 2027

Dominique de Villepin officialise sa candidature

L'ancien Premier ministre français Dominique de Villepin a officiellement annoncé, hier, sa candidature à l'élection présidentielle de 2027. Lors d'une conférence de presse à Paris, le fondateur du mouvement « La France humaniste » a justifié sa décision par la situation politique et sociale du pays, qu'il estime marquée par un « pourrissement » et un « esprit de défaite ». Critiquant vivement Emmanuel Macron, il a qualifié le macronisme de « pouvoir zombie », dénonçant un président qu'il juge absent et un gouvernement en difficulté. Il a également désigné le Rassemblement national et La France insoumise comme « deux ennemis complémentaires », estimant que leurs positions alimentent les divisions et risquent de conduire à une « mécanique de guerre civile ».Face à cette situation, Dominique de Villepin plaide pour le retour d'un État fort et d'une présidence arbitre. S'il est élu, sa première priorité sera de remettre de l'ordre dans les comptes publics. Il défend également une rénovation de la fonction publique et une plus grande concertation citoyenne et sociale. Enfin, il a écarté toute participation à une primaire avec les héritiers du macronisme ou les partisans d'une alliance avec l'extrême droite.

ROHINGYAS

La CIJ reconnaît le génocide

La plus haute juridiction de l'ONU a jugé que l'armée birmane avait voulu détruire une partie de la minorité musulmane lors de la campagne de 2017. Elle ordonne le retour des réfugiés, des poursuites et des réparations.Dans une décision présentée comme historique, la Cour internationale de justice (CIJ) a condamné le Myanmar pour génocide à l'encontre des Rohingyas, minorité musulmane visée par une campagne militaire menée par les forces du pays en 2017. C'est la première fois que la plus haute instance judiciaire des Nations unies tient un État pour responsable d'un génocide.

UNE DÉCISION RENDUE PAR 9 VOIX CONTRE 6

Les juges ont conclu, à la majorité de neuf voix contre six, que les forces birmanes avaient commis des atrocités à grande échelle, dont le meurtre d'environ 10 000 Rohingyas, des violences sexuelles et des violences contre des enfants. Selon la Cour, ces actes visaient à détruire une partie de la minorité.

Elle a estimé que la « seule conclusion logique » à tirer des preuves, compte tenu de l'ampleur des atrocités commises par les forces de sécurité, était qu'elles entendaient détruire une « partie substantielle » du groupe rohingya.

La CIJ a ordonné au Myanmar d'autoriser le retour sûr et volontaire des réfugiés, de poursuivre les responsables de ces crimes et d'indemniser les victimes.

RÉACTIONS INTERNATIONALES

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a salué le jugement. Le Royaume-Uni a de son côté annoncé l'expulsion de l'attaché militaire du Myanmar et appelé à une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.Cette condamnation pourrait peser sur d'autres affaires examinées par la Cour, notamment la plainte de l'Afrique du Sud contre Israël au sujet de la guerre à Gaza.

Reste la question de l'exécution. Bien que la décision soit définitive et juridiquement contraignante, la Cour ne dispose d'aucun mécanisme direct pour l'imposer.

TRUMP REPOUSSE À 2027 LA DÉCISION SUR DE NOUVELLES FRAPPES

Le dossier nucléaire reste dans l'impasse

Alors que Washington chiffre le coût de la guerre à 48,3 milliards de dollars, les Occidentaux pressent Téhéran d'accepter le retour des inspecteurs de l'AIEA. Le détroit d'Ormuz, lui, fait peser une menace sans précédent sur la sécurité énergétique mondiale.

Le président américain Donald Trump a, selon toute apparence, repoussé à l'année prochaine toute décision sur de nouvelles frappes majeures contre l'Iran. Il avait pourtant lié ce calendrier aux élections de mi-mandat, qui se sont tenues ce mois-ci. Cet ajournement n'apaise guère les craintes d'une reprise de l'escalade militaire, alimentées par des signes laissant entrevoir une possible nouvelle attaque américaine.

Une guerre à 48,3 milliards de dollars

Le coût du conflit commence à être documenté. Arthur Miller, sous-contrôleur financier adjoint du département américain de la Défense, a indiqué que Washington avait dépensé 48,3 milliards de dollars dans la guerre menée contre l'Iran depuis la fin février, et ce jusqu'au 13 novembre.

Téhéran dénonce de son côté une manœuvre. Sur le réseau X, le porte-parole de la diplomatie iranienne, Esmaïl Baghaï, a affirmé que les accusations américaines de développement d'armes chimiques et biologiques visaient à « semer la peur » et à justifier une action militaire.



NUCLÉAIRE : UN DIALOGUE DE SOURDS À VIENNE

À Vienne, jeudi, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont exhorté conjointement l'Iran, devant le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à laisser les inspecteurs revenir sur ses sites nucléaires bombardés par les États-Unis et Israël. Ils accusent Téhéran de « tergiverser » dans l'application de ses engagements.

Les quatre pays ont rappelé que le directeur général de l'Agence, Rafael Grossi, a répété à plusieurs reprises qu'aucune raison technique n'empêche l'accès aux installations endommagées. Selon eux, c'est désormais à l'Iran de « saisir cette occasion » et de répondre aux préoccupations de la communauté internationale. Ils ont aussi souligné que l'Agence a perdu, depuis environ un an et demi, la continuité de ses connaissances sur le stock d'uranium hautement enrichi de l'Iran. Ce stock avait été vérifié avant les frappes de juin 2025, qui avaient détruit ou gravement endommagé les principales installations d'enrichissement. Téhéran campe sur son refus. Le représentant iranien auprès de l'AIEA, Reza Najafi, a jugé inacceptable que son pays soit bombardé, menacé de nouvelles frappes, puis sommé de fournir des informations précises et un accès sans restriction. Il a mis en garde contre l'utilisation possible des renseignements collectés par l'Agence pour planifier de nouvelles attaques, en évoquant la récompense américaine pouvant atteindre 20 millions de dollars pour toute information sur le programme nucléaire iranien. L'Iran reproche en outre à l'AIEA de ne pas avoir condamné clairement les attaques contre ses installations, ce qui, selon lui, entame sa crédibilité.

Depuis, les inspections se sont limitées à la centrale de Bouchehr, qui n'a pas été visée par les bombardements. Faute de garanties de sécurité, la reprise des contrôles dépend désormais d'une entente politique qui dépasse le cadre technique.

La crise déborde largement le dossier nucléaire. Les perturbations de la navigation dans le détroit d'Ormuz, sous l'effet des restrictions imposées par l'Iran à la circulation des navires et du blocus des ports iraniens décrété en réponse par les États-Unis, constituent l'un des défis les plus graves pour les marchés de l'énergie.

L'Agence internationale de l'énergie estime que la crise actuelle au Moyen-Orient représente la plus grande menace pour la sécurité énergétique de l'histoire, dépassant les chocs pétroliers des années 1970. Son directeur, Fatih Birol, a évoqué dans le rapport annuel Perspectives énergétiques mondiales une perturbation sans précédent des approvisionnements et des marges de manœuvre de plus en plus réduites pour les pays consommateurs, avec des effets durables, selon des propos rapportés par Reuters.

Avant la crise, environ un cinquième du pétrole et du gaz naturel liquéfié mondiaux transitait par le détroit. Les pays du Golfe peinent aujourd'hui à exporter leur production, des navires n'empruntant pas les itinéraires fixés par l'Iran ayant été pris pour cibles. Malgré les efforts américains pour escorter les bâtiments et le recours de certains pays à des routes alternatives, les marchés restent sous pression. Les ménages et les consommateurs en supportent une grande partie du coût, entre hausse des prix et choix réduits. La Chine, pour sa part, a réduit ses achats sur les marchés mondiaux.

UNE CRISE QUI POURRAIT DURER

Ainsi, la crise ne se limite plus à l'affrontement militaire ni à l'avenir du programme nucléaire iranien : elle touche désormais l'énergie, le commerce mondial et le coût de la vie. Entre une surveillance internationale à l'arrêt et une navigation perturbée dans le Golfe, le risque est de voir ses effets se prolonger bien après la fin des hostilités, à moins que les parties ne parviennent à traiter ensemble des dossiers sécuritaires et économiques étroitement imbriqués.

R.I/Agences

SOUDAN

Amnesty évoque des crimes de guerre

Amnesty International accuse les Forces de soutien rapide de frappes meurtrières à El-Obeid. Le PAM, faute de fonds, suspend son aide d'urgence à 900 000 personnes. Les civils soudanais sont pris en étau entre les frappes de drones et la faim. Dans un nouveau rapport, Amnesty International accuse les Forces de soutien rapide (FSR) d'avoir visé des quartiers résidentiels et des installations civiles à El-Obeid, dans l'État du Kordofan du Nord, et dans ses environs. Ces attaques ont fait 37 morts et dix blessés parmi les civils et pourraient constituer des crimes de guerre, selon l'organisation.



NEUF ATTAQUES EN TROIS MOIS

L'ONG affirme avoir documenté neuf frappes menées entre juin et août. Elles ont touché des habitations, des infrastructures vitales et des véhicules civils, dont une voiture transportant des invités à un mariage. L'enquête s'appuie sur 29 entretiens avec des témoins et des survivants, ainsi que sur l'analyse d'images satellites et de vidéos. Amnesty assure n'avoir repéré aucune cible militaire à proximité des lieux au moment des faits et réclame l'ouverture d'enquêtes.

Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a, de son côté, recensé plus de 1 630 civils tués par des drones pendant les dix premiers mois de l'année, sur plus de 2 230 victimes civiles documentées. Ces chiffres illustrent le recours croissant à ces armes.

FAMINE CONFIRMÉE, AIDE INTERROMPUE

Sur le front humanitaire, le tableau n'est pas moins sombre. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a annoncé mercredi sur X avoir dû cesser totalement son aide d'urgence à quelque 900 000 personnes, faute de financements. « Une famine a été confirmée dans certaines parties du Soudan, et de nouveaux foyers de faim apparaissent au Darfour et au Kordofan », a-t-il averti. La guerre, entrée dans sa quatrième année, chasse les familles de chez elles et les coupe de leurs sources de nourriture.

Les prix du sorgho et du blé continuent de grimper. La production agricole de la saison estivale devrait reculer et la saison hivernale s'annonce difficile, y compris loin des lignes de front. Selon des estimations humanitaires, environ 14 zones du pays sont menacées de famine.

KHARTOUM NIE, LA SOCIÉTÉ CIVILE RÉCLAME

Le gouvernement soudanais avait pourtant nié, en octobre, l'existence d'une famine, qualifiant la situation alimentaire de « rassurante ». Il répondait à une déclaration commune de 32 pays et partenaires internationaux, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Le Parti communiste soudanais a exigé que Khartoum et le gouvernement de « Tasis », installé à Nyala, déclarent officiellement la famine. Il appelle aussi à l'arrêt immédiat de la guerre et à l'ouverture de couloirs humanitaires.

DES ZONES INACCESSIBLES

Les régions du Darfour et du Kordofan contrôlées par l'alliance Tasis, dirigée par les FSR, manquent cruellement d'aide, notamment dans les camps de déplacés. Depuis l'intensification des combats entre l'armée et les FSR au Kordofan en octobre, les convois humanitaires sont paralysés dans de vastes zones de l'ouest et du sud de la région. Selon l'ONU, les frappes de drones sur les marchés et les restrictions de déplacement entravent aussi l'accès à la nourriture.

Au total, 19,5 millions de Soudanais, soit environ 41 % de la population, font face à une insécurité alimentaire aiguë, dont cinq millions au stade d'urgence. Des experts préviennent que, sans intervention internationale d'envergure, la baisse des financements et la hausse des prix de la nourriture et du carburant pourraient plonger des millions de personnes dans une faim encore plus sévère.

FIFA

Philippe Diallo à la conquête des voix africaines

Avec 54 voix à l'assemblée de la FIFA, les fédérations africaines représentent un enjeu majeur dans la course à la présidence de l'instance mondiale.



Officiellement candidat à la présidence de la FIFA, le président de la Fédération française de football (FFF), Philippe Diallo, lance son offensive diplomatique sur le continent africain. Attendu aujourd'hui à Abuja, au Nigeria, à l'occasion de la 48e assemblée générale de la Confédération africaine de football (CAF), le dirigeant français entend profiter de ce rendez-vous pour présenter son projet et rallier des soutiens en vue du scrutin du 18 mars 2027, à Rabat, au Maroc.

Cette première étape africaine revêt un enjeu stratégique pour le candidat français. Avec 54 voix, la CAF constitue le deuxième bloc électoral de la FIFA, derrière l'UEFA et ses 55 voix. Un poids considérable dans une élection où Philippe Diallo devra faire face au président sortant, Gianni Infantino, qui a déjà consolidé ses relations avec de nombreuses fédérations africaines.

Le patron de la FFF devrait ainsi multiplier les rencontres avec les responsables des fédérations du continent pour leur exposer les grandes lignes de sa candidature et tenter de les rallier à sa démarche. Il pourrait notamment chercher à tirer profit des éventuelles divergences entre certaines fédérations et la position officiellement défendue par la CAF.

Plusieurs éléments pourraient jouer en faveur du dirigeant français : le soutien de l'UEFA, qui a porté sa candidature, le poids diplomatique de la France et ses propres attaches africaines. D'origine sénégalaise, Philippe Diallo est le fils d'un boxeur venu s'installer en France dans les années 1950. Un parcours familial qui pourrait constituer un argument supplémentaire dans sa démarche auprès des fédérations africaines, même si ses origines ne sauraient se substituer à un projet concret pour le football continental.

LES FÉDÉRATIONS AFRICAINES AU CŒUR DE LA BATAILLE

Réunies le mois dernier au Cap-Vert, les fédérations africaines avaient affiché leur soutien à Gianni Infantino. L'entrée en lice de Philippe Diallo introduit toutefois un nouvel élément dans la course. En Afrique, les grandes échéances électorales du football ne sont pas toujours déconnectées des rapports politiques. Les États, principaux soutiens financiers du sport dans de nombreux pays, disposent parfois de moyens d'influence sur les instances nationales. Les précédentes élections à la FIFA et à la CAF ont montré que la diplomatie pouvait peser dans les choix des fédérations. Dans certains cas, les chefs d'État interviennent directement ou indirectement dans les orientations prises par leurs représentants sportifs.

Dans ce contexte, la diplomatie française pourrait également chercher à accompagner la candidature de Philippe Diallo, notamment dans les pays où Paris conserve des relations historiques et des réseaux institutionnels. Reste que le soutien politique ne garantit pas, à lui seul, l'adhésion des fédérations à un projet sportif.

Le candidat français devra ainsi convaincre sur le fond, en apportant des réponses aux préoccupations du football africain, qu'il s'agisse du développement des infrastructures, de la formation, du financement des compétitions ou de la gouvernance des instances.

Face à lui, Gianni Infantino dispose d'un bilan de relations particulièrement dense avec les dirigeants du continent. Depuis son arrivée à la tête de la FIFA, il a multiplié les initiatives de financement et les programmes de développement en Afrique, contribuant à renforcer les liens entre l'instance mondiale et les fédérations nationales.

L'AUTONOMIE DE LA CAF EN QUESTION

Cette proximité pose néanmoins la question de l'autonomie de la CAF, dont les liens avec la FIFA se sont renforcés depuis le départ d'Issa Hayatou en 2017. La nomination de Véron Mosengo-Omba au secrétariat général et les controverses autour de la gouvernance de l'instance africaine ont notamment alimenté les interrogations sur son indépendance et sa capacité à défendre les intérêts du continent.

Les soutiens accordés à Gianni Infantino en Afrique s'inscrivent ainsi dans un contexte mêlant développement du football, relations institutionnelles et enjeux politiques. La candidature de Philippe Diallo pourrait relancer le débat sur la capacité des fédérations africaines à défendre une position autonome dans la gouvernance mondiale du football.

Après Abuja, le président de la FFF poursuivra sa campagne à Belfast, le 6 décembre, puis à Rio de Janeiro, le 10 décembre. L'élection est prévue le 18 mars 2027 à Rabat.

48E AGO DE LA CAF

Les grands dossiers du football africain à l'ordre du jour

La Confédération africaine de football (CAF) tiendra, aujourd'hui, sa 48e Assemblée générale ordinaire à Abuja, au Nigeria, en présence des représentants de ses 54 associations membres et de ses partenaires internationaux. Cette rencontre sera notamment consacrée au bilan de l'exercice écoulé, à la situation financière de l'instance et aux perspectives de développement du football africain. Les travaux se dérouleront au Bola Ahmed Tinubu International Conference Centre, à partir de 11h GMT, et seront retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la CAF. Plusieurs personnalités sont attendues, dont le président de la FIFA, Gianni Infantino, ainsi que des représentants des autres confédérations continentales.

À cette occasion, le président de la CAF, Patrice Motsepe, présentera le bilan des activités de l'instance au cours de l'année écoulée. Il évoquera également les actions menées par les unions zonales et les efforts engagés pour promouvoir le football sur le continent.

L'ordre du jour prévoit, par ailleurs, l'examen des états financiers audités, des comptes révisés et du budget, ainsi que des propositions de modification des statuts et des règlements de la CAF.

En marge de ce rendez-vous continental, l'Assemblée générale de l'Union nord-africaine de football (UNAF) s'est tenue jeudi à Abuja, en présence des représentants des fédérations membres. La Fédération algérienne de football (FAF) était représentée par son président, Walid Sadi, accompagné du secrétaire général, Nadir Bouzenad.

Cette réunion a permis d'examiner et d'approuver à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel pour 2027. Le programme d'activités de l'année prochaine a également été présenté, avec pour objectif de renforcer la coopération entre les fédérations membres et de poursuivre le développement du football en Afrique du Nord.

RACISME

L'UEFA sanctionne l'Angleterre

L'UEFA a infligé une amende de 15 000 euros à la Fédération anglaise de football (FA), après des chants à caractère « raciste et/ou discriminatoire » entonnés par des supporters lors de la victoire face à l'Espagne, dimanche dernier, au stade Metropolitano, en Ligue des nations.

La sanction prévoit également un match à huis clos pour le secteur réservé aux supporters anglais, avec deux ans de sursis. La FA a condamné ces comportements et annoncé sa volonté de collaborer avec la police pour identifier les auteurs. De son côté, la police britannique a rappelé que l'enquête relève des autorités espagnoles, tout en se disant prête à leur apporter son assistance.

MERCATO

Le Barça et le Real se disputent une pépite croate

Le Real Madrid et le FC Barcelone se disputeraient les services de Luka Vušković, jeune défenseur central croate de 19 ans évoluant à Brighton. Selon El Desmarque, le Barça en a fait une priorité pour renforcer sa défense et l'associer à Pau Cubarsí. Mais les Madrilènes suivraient également de près le joueur et pourraient tenter de devancer leur rival lors du prochain mercato estival.

Sous contrat avec Brighton jusqu'en juin 2031, Vušković ne sera toutefois pas facile à recruter. Le club anglais, qui ne souhaite pas le céder cet hiver, serait en position de force pour négocier. Ce duel entre les deux géants espagnols rappelle le dossier Rodri, mais avec des rôles qui pourraient cette fois s'inverser.

PORTUGAL

Vers une Der pour Ronaldo ?

Cristiano Ronaldo pourrait finalement retrouver une dernière fois le maillot du Portugal. Malgré l'annonce de sa retraite internationale début novembre, la Fédération portugaise envisagerait d'organiser une rencontre spéciale en hommage à sa légende, selon The Athletic. Plusieurs formules seraient à l'étude, notamment un match amical ou un jubilé. Aucune date ni modalité n'a toutefois été arrêtée, les discussions devant d'abord permettre d'apaiser les tensions entourant son départ.

Après plus de vingt ans avec la Seleção, l'attaquant d'Al-Nassr pourrait ainsi bénéficier d'un ultime hommage à la hauteur de son immense carrière internationale. En attendant, il poursuit un autre objectif majeur : atteindre les 1 000 buts en carrière, un cap dont il serait encore à 15 réalisations.

LIGUE 1 MOBILIS

Le MCA à l'arrêt, le CRB tombe, la JSK jubile

Le championnat est plus que jamais relancé. Cette journée riche en rebondissements a bouleversé le haut du classement.



La 10e journée de Ligue 1 Mobilis a été marquée par plusieurs surprises. Battu à domicile par l'Olympique Akbou (0-1), le MC Alger concède une deuxième défaite consécutive, tandis que le MB Rouissat a créé l'exploit en faisant tomber le CR Belouizdad sur le même score. Une défaite dont a profité la JS Kabylie, victorieuse de l'USM Alger (2-0), pour rejoindre le Chabab au sommet du classement.

Rien ne va plus au MC Alger. Après sa défaite face à la JS El-Biar lors de la précédente journée (0-1), le champion en titre a de nouveau chuté, cette fois devant son public, face à un Olympique Akbou bien organisé et efficace.

Disputée à huis clos, la rencontre constituait une occasion pour les Vert et Rouge de renouer avec la victoire et de retrouver leur sérénité. Mais les hommes du MCA ont encore manqué leur rendez-vous, laissant filer trois précieux points face à une formation akboucienne dirigée par Abdelkader Amrani.

Cette deuxième défaite de rang fragilise davantage la situation du Mouloudia, qui voit ses ambitions contrariées après un début de saison pourtant prometteur. L'équipe devra rapidement réagir pour éviter que cette mauvaise passe ne prenne des proportions plus importantes.

AKBOU CONFIRME, ROUISSAT CRÉE LA SURPRISE

De son côté, l'Olympique Akbou signe une victoire importante qui confirme sa bonne dynamique. Solides dans les différents compartiments du jeu, les hommes d'Abdelkader Amrani ont parfaitement maîtrisé leur déplacement et repartent avec trois points précieux pour la suite du championnat.

L'autre sensation de cette journée est venue de Ouargla, où le MB Rouissat a fait tomber le CR Belouizdad (1-0). Le promu a ainsi mis fin à l'invincibilité du leader, qui ambitionnait de poursuivre son parcours sans défaite.

Cette performance confirme la capacité de la formation de Ouargla à rivaliser avec les équipes les plus expérimentées de l'élite. Pour le Chabab, ce premier revers de la saison constitue un sérieux avertissement.

LA JSK PROFITE DE L'OCCASION

La grande bénéficiaire de ces résultats est incontestablement la JS Kabylie. Les Canaris ont dominé l'USM Alger (2-0), avant-hier soir, au stade Hocine-Aït-Ahmed de Tizi-Ouzou, devant des tribunes bien garnies.

L'attaquant Abdennour Belhocini a été le grand artisan de ce succès en signant un doublé (31e et 51e minutes). Malgré quelques tentatives pour revenir dans la partie, les Usmistes, auréolés de leur sacre en Supercoupe d'Afrique face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns (3-1), le 8 novembre à Pretoria, n'ont pas réussi à trouver la faille.

Bien regroupée, la défense kabyle a résisté aux offensives adverses et confirmé sa solidité depuis le début de la saison, avec seulement trois buts encaissés en neuf rencontres.

Grâce à ce succès, la JSK porte son total à 20 points et rejoint le CR Belouizdad en tête du classement. Les deux formations comptent toutefois un match en retard.

UNE HIÉRARCHIE RELANCÉE

Les résultats de cette 10e journée redistribuent ainsi les cartes dans le haut du tableau. Le CRB voit son invincibilité prendre fin, le MCA marque le pas après deux défaites consécutives et la JSK réalise une excellente opération en revenant à hauteur du leader.

La suite de cette journée, qui s'achèvera vendredi, pourrait encore apporter des changements à une hiérarchie désormais plus disputée.

Rafik G.

ARBITRAGE INTERNATIONAL

Décès de Youcef Gamouh

L'arbitre international algérien Youcef Gamouh, est décédé avant-hier à l'âge de 39 ans, des suites d'une longue maladie, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF), jeudi soir dans un communiqué publié sur son site officiel.

« C'est avec une profonde tristesse que le président de la FAF, Walid Sadi, a appris le décès de l'arbitre international Youcef Gamouh, survenu à la suite d'une longue maladie. En cette douloureuse circonstance, le président de la FAF, en son nom personnel et au nom du Bureau fédéral, présente ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion à la famille du défunt », a indiqué l'instance

L'enfant de Constantine avait reçu son badge d'arbitre international FIFA en octobre 2021. Outre les matchs du championnat et de la Coupe d'Algérie, il avait officié plusieurs rencontres sur le plan continental.

Son dernier match remontait au lundi 3 novembre 2025 entre le MC Alger et la JS Saoura (1-0), pour le compte de la 10e journée de la saison 2025-2026.

En octobre dernier, il avait décidé de renoncer à son badge international FIFA, invoquant des raisons de santé qui l'empêchaient d'exercer ses fonctions sur la scène nationale et internationale.

ALGÉRIE-CHILI

L'heure de vérité pour les Verts au Mondial U17

La sélection nationale algérienne des moins de 17 ans s'apprête à faire son entrée en lice à la Coupe du monde 2026. Les protégés d'Amine Ghimouz affronteront le Chili, ce samedi 21 novembre, avec l'ambition de signer un bon résultat et de lancer idéalement leur parcours dans cette compétition mondiale.

Cette première sortie, comptant pour la première journée du groupe J, est programmée à 15h30 (heure algérienne) sur le terrain 7 de l'Aspire Zone, à Doha, au Qatar.

Les supporters algériens pourront suivre cette rencontre sur TV1 Algérie. Plusieurs autres diffuseurs assureront également la retransmission, notamment beIN Sports, SuperSport, New World TV et Eurosport/DAZN. Le match sera aussi accessible sur la plateforme FIFA+.

Les jeunes Verts abordent ce rendez-vous après quelques jours de préparation au Qatar. Arrivée à Doha le 17 novembre, la délégation algérienne a entamé son travail dès le lendemain. Le sélectionneur Amine Ghimouz dispose d'un groupe au complet de 21 joueurs et a mis à profit les premières séances pour apporter les derniers ajustements technico-tactiques.

En face, le Chili, dirigé par Ariel Leporati, présente l'avantage d'avoir déjà disputé la précédente édition du Mondial U17, organisée elle aussi au Qatar. Un atout qui pourrait compter dans cette première confrontation entre les deux sélections, qui ne se sont jamais rencontrées auparavant en compétition officielle.

Pour les cadets algériens, l'enjeu sera de réussir leur entame, faire preuve de solidité et saisir les occasions qui se présenteront. Un résultat positif face aux Chiliens leur permettrait de prendre confiance avant la suite de la phase de groupes

Les 48 nations qualifiées sont réparties en 12 groupes de quatre équipes.

Les deux premières équipes de chaque groupe, ainsi que les huit meilleurs troisièmes, se qualifient pour les seizièmes de finale. A partir de ce stade, la compétition se dispute sous un format à élimination directe classique.

GYMNASTIQUE AÉROBIQUE

L'Algérie au rendez-vous continental du Caire

Dix pays, dont l'Algérie, prendront part à la 19e édition des Championnats d'Afrique de gymnastique aérobique, prévue du 25 au 27 novembre prochain au stade international du Caire, en Égypte. La compétition réunira 111 athlètes, selon l'Union africaine de gymnastique (UAG).

Outre l'Algérie et le pays hôte, cette compétition continentale verra la participation de la Tunisie, du Maroc, du Bénin, du Cameroun, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Soudan et du Togo.

Durant trois jours, les spécialistes africains de la discipline se retrouveront dans la capitale égyptienne pour disputer les différentes épreuves de cette 19e édition, qui réunira aussi bien des athlètes confirmés que de jeunes talents.

Ce rendez-vous constituera une nouvelle occasion pour les gymnastes algériens de se mesurer à leurs homologues africains et de défendre les couleurs nationales sur la scène continentale.

VTT

Sétif lance le Challenge national du jeune cycliste

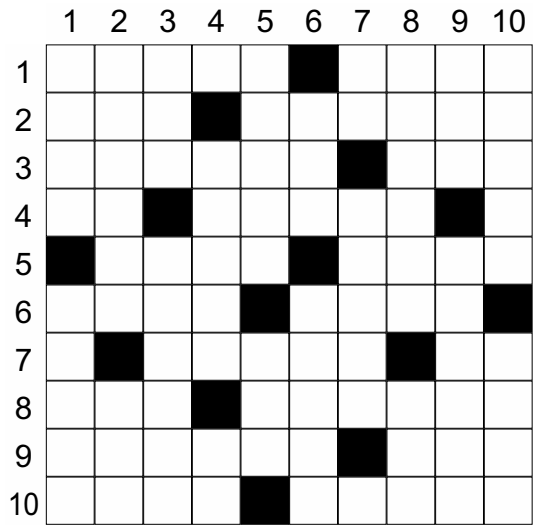


La première édition du « Challenge du jeune cycliste » en VTT se déroule aujourd'hui dans la wilaya de Sétif. Une compétition destinée aux jeunes pratiquants, avec pour objectif de promouvoir cette discipline et de repérer les futurs talents du cyclisme algérien.

Organisée sous l'égide de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), cette manifestation est initiée par la Ligue de cyclisme de Sétif, en coordination avec la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya.

Les épreuves auront lieu dans la forêt d'Oued Bousselam, sur des parcours adaptés aux jeunes cyclistes. Ces derniers auront ainsi l'occasion de mettre à l'épreuve leurs capacités techniques et physiques, tout en démontrant leur potentiel dans cette discipline. À travers cette première édition, la FAC entend offrir aux jeunes pratiquants un espace de compétition et de détection, tout en encourageant la pratique du vélo tout-terrain auprès des nouvelles générations. Ce rendez-vous ambitionne également de s'inscrire durablement dans le calendrier national et de contribuer à la formation de la relève du cyclisme algérien.

MOTS CROISES



HORIZONTALEMENT

1- Rivière du sud de la France - Pays américains. 2- Matière visqueuse et tenace qui sert à prendre les oiseaux - Faire ou effectuer. 3- Repose dans le sommeil - Espèce de graminacées. 4- Conjonction - Fît monter. 5- Palpe - Assistance. 6- Possessif - Vase. 7- Rassemblé - Possessif. 8- Métal espagnol - Filles du frère ou de la soeur. 9- Racontée - Possèdent. 10- Pronom possessif - Allé dehors.

VERTICALEMENT

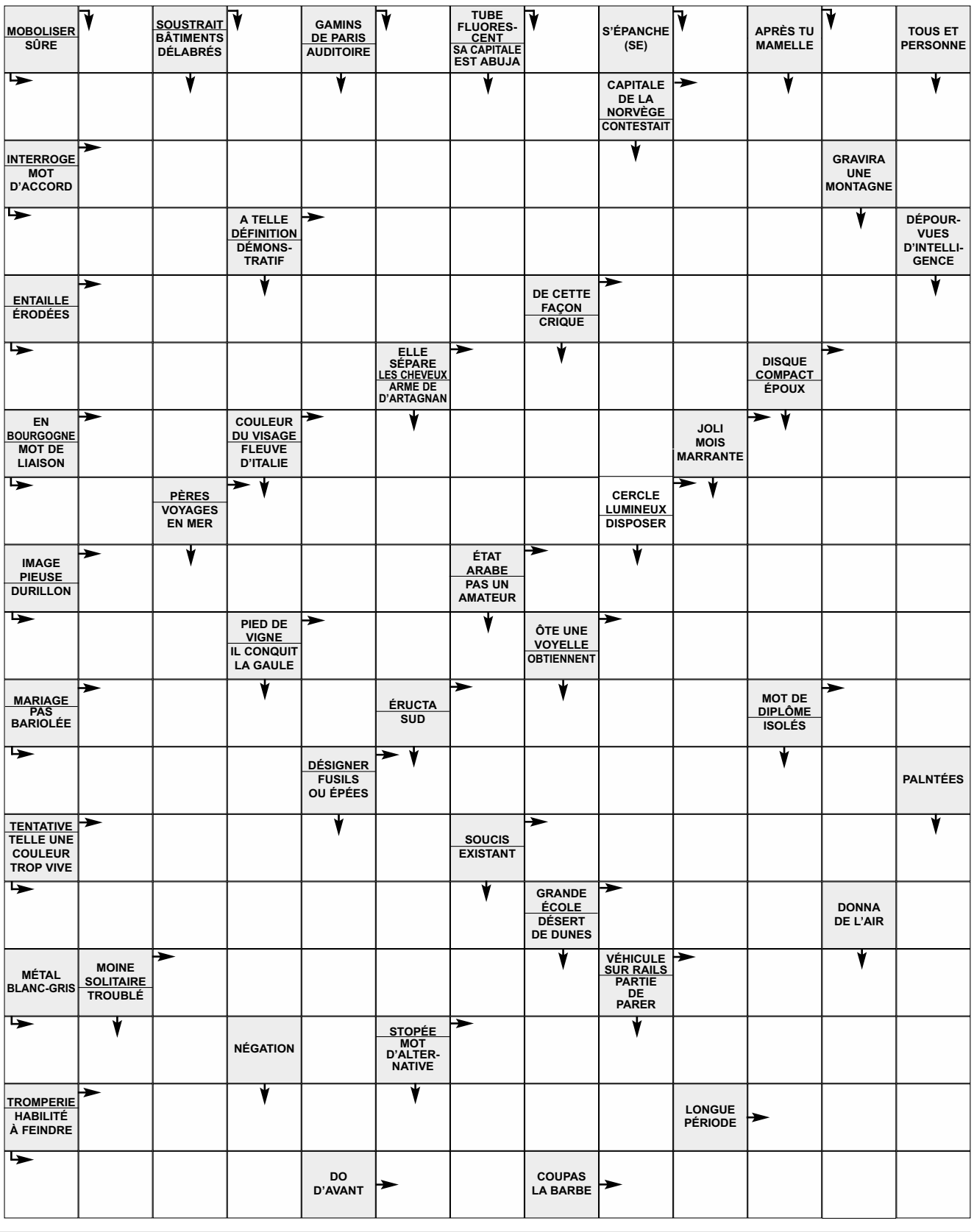
1- Ville du sud de la France - Rois des animaux. 2- Orifice du larynx - Rayon. 3- Adjectif possessif anglais - Aube. 4- Courte distance - Symbole chimique du radon. 5- L'arraignée peut en fabriquer - Article. 6- Petite prairie - Attachées. 7- Démonstratif - Change. 8- Relatif à la ville - Instrument à vent. 9- Joli - fou. 10- Espace sablé - Ville d'Italie.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Excelent **Exellent** **Excellent** **Ecxellent**	**Pithagorisme** **Pytagorisme** **Pythaguorisme** **Pythagorisme**
Mitiliculture **Mytiliculture** **Myttiliculture** **Métiliculture**	**Sémafore** **Sémaphore** **Samaphore** **Saimaphore**

Les mots fléchés



BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Capitale d'un pays d'Europe

ACRE
AMIBE
ANXIEUX
ASTICOT
AUTRE
BOISSON
CALOMNIE
CERVEAU
CISEAUX
CLIENTÈLE
CLOCHE
CLUB
COMBLE
CONCIERGE
DÉFENSE
DÉGRADANT
DENRÉE
DISCIPLE
DISCO
DOIGT
DOUTE
DUPERIE
ELÈVE
EMINENCE
EMIR
EPICERIE
EXCELLENT
FÉMINITÉ
FLÛTE
GLU
GRÊLE
GROUPAGE
IVRAIE
KOLÉA
LAGHOUAT
LÉGALE
LOGIS
MONSTRE
MOUSTIQUE
NARCISSE
NATTE
NOCE
OLIVE
ORDRE
OUISTITI
OURLET
PAPILLON
RÂTEAU
RAVITAILLER
REFUGE
RENVOI
RESTAURANT
RIVAGE
ROMANTIQUE
ROSÉE
ROUGIR
SAHARA
SÉISME
SENIOR
SOLEIL
SONNER
SORDIDE
STAR
TABAC
TSARINE
UNIE
URNE
VIOLON
VOCATION

C	E	N	R	U	A	E	V	R	E	C	T	N	A	D	A	R	G	E	D
O	B	L	N	O	U	D	O	I	L	V	A	N	E	E	L	C	R	L	O
N	L	I	E	A	M	S	U	U	O	T	O	N	E	A	I	E	R	R	U
C	E	I	E	V	E	A	B	P	T	L	R	C	G	L	N	A	D	E	T
I	E	T	V	E	E	U	V	E	E	E	O	H	A	N	L	R	R	M	E
E	A	G	R	E	O	L	E	T	E	R	O	N	O	T	E	E	O	V	E
R	K	I	A	C	S	D	B	N	I	U	I	S	E	D	I	N	C	C	I
G	M	O	S	V	I	E	O	M	A	Q	S	E	I	H	S	O	L	X	R
E	R	I	L	D	I	L	I	T	O	I	U	G	S	T	C	I	N	O	E
D	D	E	R	E	L	R	C	S	O	C	E	E	R	S	E	O	U	A	C
E	D	O	L	I	A	A	E	B	M	R	E	E	R	N	I	G	L	D	I
F	S	O	P	E	R	I	I	L	C	E	F	U	T	E	I	C	I	C	P
E	L	A	I	A	R	T	O	A	L	E	G	E	Q	R	F	S	R	C	E
N	P	U	H	G	I	L	L	V	M	I	L	A	X	I	C	U	I	A	C
S	C	A	T	T	T	O	I	I	N	E	A	U	P	I	T	S	G	S	N
E	S	A	S	E	M	E	N	E	G	E	E	T	P	U	E	S	I	E	E
N	R	I	B	N	E	I	L	A	L	I	R	L	I	A	O	G	U	B	N
I	U	T	I	A	T	C	L	R	X	O	E	A	U	V	O	R	I	O	I
O	E	E	U	E	T	E	O	N	U	S	S	X	T	L	A	M	G	T	M
R	E	S	T	A	U	R	A	N	T	O	C	I	T	S	A	R	I	N	E

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

ENROULER - EPPE - CENTENAIRE - D - VOTE - VENDEUSE - MA - LARGES - ON - APPUI - GENIAL - RENVOIS - TELES - PERIR - QUI - L - C - H - VEAU - FLANE - NURSE - REVERE - OS - SENSE - AGI - IRES - CAMIONS - ABEL - DIVINS - ET - LE - VIEIL - OSE - DELTA - USINE - L - LOUER - CUIRE - AGENTS - TELLES -

VERTICALEMENT

INCOMPREHENSIBLE - G - RETAPER - VU - REELLE - CONE - UNIVERSEL - TON - UT - LIVREUSES - VAUT - ELEVA - O - A - EN - DI - ES - ENERGIQUE - SCIEUR - FRANGE - U - PREAVIS - T - IDENTIFIE - MILICE - HEREESIE - LEVAIN - NUL - PEU - ALLA - EGO - OEIL - ME - SOLE - NARINES - RE - EDEN - SCENE - STELES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1- GALOP - ORGE. 2- ROI - IRREEL. 3- AUMALE - CLE. 4- ST - RAVIT - V. 5- ANTI - SUCE. 6- ETAU - ZAMA. 7- L - ISNIA - LE. 8- IST - TACHAT. 9- MERIEM - EIN. 10- AMES - AMUSA.

VERTICALEMENT

1- GRAS - ELIMA. 2- AOUTAT - SEM. 3- LIM - NAITRE. 4- O - ARTUS - IS. 5- PILAI - NTE. 6- REV - ZIAMA. 7- OR - ISAAC - M. 8- RECTUM - HEU. 9- GEL - CALAIS. 10- ELEVE - ETNA.

4x4 Gosier - Ronfleur
Vacillement - Lancette

BIFFE-TOUT : PLAFOND

COURSE À L'IA

Anthropic promet de lever le pied

Dans un secteur dominé par la course à la puissance et à l'innovation, Anthropic entend miser sur la prudence.



Devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le patron d'Anthropic, Dario Amodei, s'engage à ralentir autant que nécessaire le développement de l'intelligence artificielle afin de garantir la sécurité de chaque modèle commercialisé.

Une promesse qui résonne avec les inquiétudes autour des usages de l'IA, de l'exploitation d'un visage sans autorisation aux risques d'armes autonomes, alors que le secteur fait aussi face à des questions croissantes sur la sécurité et à de grandes rivalités technologiques, comme celles qui opposent OpenAI et Apple, tandis que la direction d'Apple change de capitaine.

Dario Amodei a pris un engagement inédit au nom d'Anthropic : l'entreprise ralentira le développement de son intelligence artificielle autant que nécessaire pour garantir la sécurité de ses modèles. Cette promesse intervient dix jours après que son dirigeant eut appelé les grands acteurs du secteur à freiner ensemble, sans qu'une telle coordination se concrétise. Elle place désormais la responsabilité de la prudence au cœur de la stratégie affichée par le groupe. L'enjeu dépasse le calendrier de lancement d'un produit. À mesure que les systèmes gagnent en capacités, leur mise sur le marché soulève des questions de maîtrise, de risques et de contrôle. Anthropic affirme vouloir répondre à ces préoccupations avant la commercialisation, plutôt que de courir après les conséquences.

La déclaration a été faite mercredi par vidéoconférence devant les membres du Conseil. Amodei y a assuré que chaque nouveau modèle proposé au public devrait être «vraiment sûr». Son annonce fait écho aux débats qui traversent l'ensemble de l'industrie technologique.

Le patron d'Anthropic s'est engagé à ralentir le rythme de développement si cela s'avère indispensable pour assurer la sécurité des modèles commercialisés. Ce choix, présenté comme un engagement unilatéral, ne dépend donc pas d'un accord préalable avec les autres entreprises. Il marque un changement de ton dans un secteur où les acteurs rivalisent pour développer et déployer des systèmes toujours plus avancés.

LA SÉCURITÉ AVANT A COMMERCIALISATION

La déclaration intervient dans un contexte de compétition intense, où la rapidité des progrès nourrit autant l'enthousiasme que l'inquiétude. Dario Amodei ne promet pas d'arrêter les travaux de son entreprise, mais de moduler leur cadence selon les exigences de sûreté. La distinction est importante. Elle signifie que le calendrier commercial pourrait être subordonné à l'évaluation des risques, plutôt qu'à une simple logique de lancement. Le débat s'inscrit aussi dans une industrie où l'accès aux fonctionnalités évolue rapidement, comme l'illustre la décision de Google de réserver certaines fonctions de Gemini à ses abonnés payants.

Dix jours avant cette prise de parole, le dirigeant avait plaidé pour un freinage coordonné entre les grandes entreprises de l'IA. Une telle approche aurait réparti l'effort entre plusieurs acteurs, au lieu de faire reposer la retenue sur une seule société. Mais l'appel n'a pas débouché, à ce stade, sur une initiative commune.

En annonçant qu'Anthropic pourrait avancer moins vite de son propre chef, Amodei transforme donc un souhait collectif en engagement d'entreprise. Reste à savoir comment cette promesse sera traduite en critères opérationnels. La déclaration publique fixe une orientation, mais ne détaille pas les seuils qui déclencheraient un ralentissement.

LA SÉCURITÉ DES MODÈLES AU CENTRE DES DÉCISIONS COMMERCIALES

Pour Anthropic, le principe annoncé concerne chaque modèle mis sur le marché : celui-ci doit être jugé suffisamment sûr avant sa commercialisation. Le message vise autant les pratiques internes de développement que la confiance des utilisateurs, des pouvoirs publics et des partenaires.

Il reste, toutefois, à préciser comment l'entreprise évaluera cette sûreté. Sans définition publique des tests, des risques examinés et des résultats attendus, il sera difficile de mesurer concrètement la portée de l'engagement. La prudence devra aussi s'appliquer aux usages imprévus, qui peuvent apparaître après le déploiement d'un système.

Les décisions politiques pèsent déjà sur le rythme du secteur. Un précédent récent concerne Anthropic elle-même : Washington l'a contrainte à mettre en pause le développement de sa super-IA. Ce contexte rappelle que les entreprises ne déterminent pas seules les conditions dans lesquelles leurs technologies peuvent progresser. Les pouvoirs publics peuvent intervenir lorsqu'ils estiment qu'un développement soulève des enjeux particuliers. Devant l'ONU, Amodei met en avant une autre voie : celle d'une retenue décidée par l'entreprise, au nom de la sécurité. Ces deux leviers — l'engagement volontaire et la contrainte réglementaire — pourraient se compléter, mais ils ne répondent pas nécessairement aux mêmes objectifs.

La course à la puissance de calcul montre, elle aussi, l'ampleur des moyens mobilisés pour accélérer l'IA. SpaceX et Google ont ainsi annoncé un partenariat destiné à fournir une puissance de calcul inédite au développement de l'intelligence artificielle. Cette dynamique rend la promesse de ralentissement particulièrement notable. Elle oppose, en apparence, deux mouvements simultanés : renforcer les capacités techniques et prendre davantage de temps pour vérifier les systèmes. Pour les entreprises, le défi consiste à ne pas confondre vitesse d'exécution et qualité du contrôle. Un modèle plus puissant ne garantit pas, à lui seul, un produit plus fiable.

DES QUESTIONS ENCORE OUVERTES

En s'adressant au Conseil de sécurité de l'ONU, Dario Amodei a choisi une tribune qui dépasse le cercle des spécialistes et des investisseurs. La sécurité de l'IA est désormais discutée comme un enjeu de gouvernance internationale. Cela ne signifie pas qu'une règle commune a été adoptée. La déclaration d'Anthropic reste celle d'une entreprise, et non une décision collective des États ou de l'industrie. Mais le cadre dans lequel elle a été formulée souligne la portée politique du sujet. La question est aussi visible dans d'autres technologies connectées : en Europe, les lunettes intelligentes devront avertir lorsqu'elles filment, signe que les usages numériques appellent des garanties concrètes.

Le choix des mots compte également. Dire que l'entreprise ralentira «autant que nécessaire» exprime une volonté de ne pas fixer à l'avance de limite au sacrifice du calendrier. Cette formule laisse, toutefois, ouverte une question essentielle : qui décidera que le temps de vérification est suffisant ? L'entreprise pourrait s'appuyer sur ses propres évaluations, tandis que les autorités, les chercheurs ou la société civile pourraient réclamer des garanties différentes. Pour que la promesse soit vérifiable, des critères compréhensibles et des informations accessibles seront déterminants. Sans transparence, la prudence risque de rester une intention difficile à distinguer d'un argument de communication.

Les trajectoires des grands acteurs ne sont pas uniformes. OpenAI, par exemple, a rejeté l'offre d'Elon Musk visant son acquisition, un épisode qui rappelle que la gouvernance et la propriété des entreprises d'IA sont, elles aussi, au cœur des débats. Le récit de cette décision est présenté dans cet article consacré au refus d'OpenAI face à l'offre de rachat. Entre enjeux de contrôle, investissements et sécurité, les choix internes des sociétés peuvent peser sur la direction prise par leurs technologies. La promesse d'Anthropic ne règle pas ces questions. Elle apporte plutôt un engagement de rythme, dont la portée dépendra de la manière dont il sera appliqué aux futurs modèles.

Devant le Conseil de sécurité de l'ONU, Dario Amodei a formulé une promesse rare dans un secteur où la vitesse de développement est souvent présentée comme un avantage décisif : Anthropic ralentira autant que nécessaire pour vérifier que chaque nouveau modèle mis sur le marché est suffisamment sûr. La déclaration place la prudence au cœur du calendrier de l'entreprise, plutôt que de la traiter comme une étape secondaire.

Cette prise de position marque aussi un changement d'échelle. Dix jours plus tôt, le dirigeant avait défendu l'idée d'un freinage coordonné entre les principaux acteurs de l'intelligence artificielle. Aucun accord commun ne s'étant concrétisé, Anthropic choisit désormais de s'engager seule. L'entreprise affirme ainsi qu'elle pourrait modérer son propre rythme, même si ses concurrents poursuivent leurs travaux.

Reste à mesurer ce que cette promesse impliquera dans la pratique. «Ralentir» peut recouvrir différentes décisions : prolonger les tests, renforcer les évaluations de risques ou reporter la commercialisation d'un modèle lorsque des problèmes subsistent. La déclaration ne précise pas de calendrier ni de critères détaillés. Son application dépendra donc de la manière dont Anthropic définira la sécurité et décidera qu'un système est prêt à être proposé au public.

La promesse intervient alors que les capacités de l'IA progressent rapidement et que les inquiétudes sur leurs effets s'intensifient. En s'exprimant devant une instance internationale, Amodei a donné à cet engagement une portée qui dépasse l'entreprise.

Mais la responsabilité de garantir des modèles fiables ne repose pas uniquement sur les intentions d'un dirigeant : elle concerne aussi les méthodes de contrôle, la transparence des évaluations et la capacité des acteurs du secteur à partager des règles communes. Pour Anthropic, le défi sera de traduire cette déclaration en décisions concrètes, modèle après modèle.

Source : https://www.faistacom.com/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2304 DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026

LES DROITS DE L'HOMME DÉCORTIQUÉS À GENÈVE

Le statut B, le miroir des puissants

À Genève, le miroir est tendu à quelques institutions nationales. Les plus puissants, eux, n'osent pas s'y regarder. Analyse d'une morale à géométrie variable...

Par S. MÉHALLA

Du 9 au 20 novembre 2026, le Palais des nations, à Genève, a accueilli la 48e session du Sous-comité d'accréditation (SCA) de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI). Au programme, l'examen des institutions chargées de défendre les libertés fondamentales, notamment celles de la Palestine, du Qatar et de la Serbie, celui de la France étant reporté. L'Algérie, elle, n'est pas à l'ordre du jour. Son Conseil national des droits de l'homme (CNDH) demeure pourtant classé au statut B. Une situation qui appelle une explication, et plus encore une réflexion.

Que signifie ce classement ? Contrairement à une idée répandue, la GANHRI ne note pas les États. Elle évalue leurs institutions nationales à la lumière des principes de Paris, qui exigent indépendance, pluralisme et efficacité. Le statut A consacre une conformité jugée suffisante. Le statut B, une conformité seulement partielle.

L'Algérie avait pourtant décroché le statut A en 2003. Une rétrogradation fut recommandée en 2008, puis le CNDH a été maintenu au statut B en 2018, avec des réserves portant sur la désignation de ses membres et les garanties d'indépendance institutionnelle.

Ces observations méritent d'être examinées avec sérieux. Mais peut-on juger les institutions d'une nation comme si elles étaient nées hors de toute histoire ?

L'Algérie a traversé l'une des plus terribles tragédies contemporaines. Pendant la décennie noire, le terrorisme a fauché des civils, des journalistes, des intellectuels, des enseignants.

Isolé sur la scène internationale, le pays se battait pour sa survie. Cette guerre contre la barbarie, dont les Algériens ont payé le prix du sang, mérite mieux qu'une lecture administrative. Ce passé n'exonère d'aucune obligation en matière de libertés. Mais il commande une appréciation juste des épreuves traversées et des efforts accomplis.

Dès lors, une autre question surgit, plus dérangeante. Comment un ordre international si attentif à la conformité des institutions peut-il peiner à imposer la même exigence morale aux plus puissants ?

Les États-Unis ont envahi l'Irak en 2003, installé Guantánamo et pratiqué des détentions arbitraires. À Ghaza, les destructions massives, les victimes civiles et les accusations de génocide visant l'occupant sioniste interrogent douloureusement l'efficacité du droit international.

Ces États ne figurent pas dans ce classement. La GANHRI évalue des institutions nationales accréditées, non les politiques des gouvernements. Il ne faut donc pas confondre deux procédures. Mais le contraste est saisissant, entre la minutie des contrôles institutionnels et l'impuissance du monde devant certaines tragédies. Qui garantit alors la cohérence morale du système ?

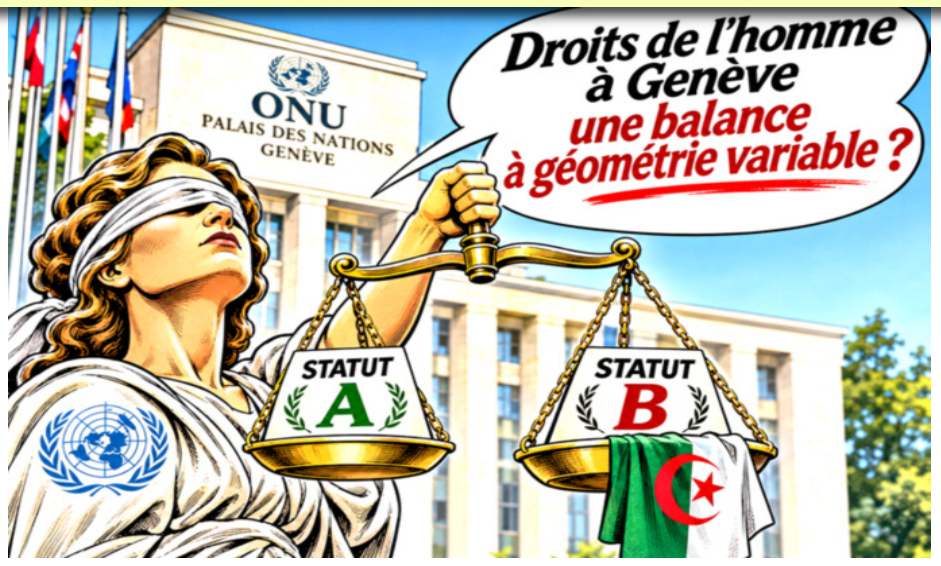
Qui veille à ce que les droits de l'homme ne deviennent pas, dans leur application, une justice à géométrie variable ?

L'Algérie a tout intérêt à renforcer l'indépendance et la crédibilité de son CNDH. Mais elle est tout aussi fondée à réclamer une appréciation équitable, respectueuse de son histoire et de sa souveraineté.

Les droits de l'homme ne sont pas l'apanage des puissants.

Leur universalité commence là où s'arrête le privilège de juger les autres sans jamais répondre de ses propres actes.

S. M.



Les principes de Paris

Adoptés en 1993 par l'Assemblée générale des Nations unies, les principes de Paris fixent les critères auxquels une institution nationale des droits de l'homme (INDH) doit répondre pour être jugée crédible.

Les points

Indépendance : un mandat protégé par la loi ou la Constitution, une autonomie financière et une désignation transparente des membres.

Pluralisme : une composition qui reflète la diversité de la société (société civile, experts, minorités).

Mandat large : promouvoir et protéger tous les droits humains, conseiller les pouvoirs publics, examiner des plaintes.

Moyens et efficacité : des ressources suffisantes, un accès au public et une coopération avec l'ONU et la société civile.

Statut A : conformité jugée suffisante. Statut B : conformité partielle.

Le classement est examiné tous les cinq ans.

Ce système mesure la solidité d'une institution, pas la politique d'un gouvernement. Il dit si un organe peut agir librement ou non et si les droits sont respectés dans les faits. C'est là que s'ouvre le débat.

SANCTIONS CONTRE LA COLONISATION SIONISTE

L'Algérie et d'autres pays arabes et islamiques applaudissent

Dns une déclaration commune, plusieurs ministres des Affaires étrangères, dont l'Algérien, appellent la communauté internationale à suivre l'exemple de Londres et de Canberra.

Les ministres des Affaires étrangères de plusieurs pays arabes et islamiques, dont l'Algérie, ont salué jeudi les décisions du Royaume-Uni et de l'Australie d'imposer des sanctions en réponse aux activités de colonisation sionistes dans le territoire palestinien occupé. Les mesures visent notamment des entreprises impliquées dans la construction de colonies.



DES SANCTIONS SALUÉES

Les ministres ont également accueilli favorablement la décision de Londres de sanctionner un groupe sioniste accusé d'avoir entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers Ghaza. Ils ont apporté leur soutien à tous les efforts visant à garantir la reddition de comptes, par des mesures internationales appropriées et des sanctions contre les entités et les individus responsables de la colonisation, y compris le projet E1, ainsi que contre ceux qui soutiennent, facilitent ou mettent en œuvre les politiques d'annexion.

Ils ont renouvelé leur «ferme condamnation» des politiques de colonisation dans le territoire palestinien occupé, en particulier le projet E1 et les activités connexes à Jérusalem-Est occupée. Ils espèrent que la décision britannique et australienne incitera d'autres acteurs de la communauté internationale à agir de même.

UN CADRE JURIDIQUE INVOQUÉ

Selon les signataires, ces mesures sont conformes au droit international et aux résolutions onusiennes pertinentes, dont la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et l'avis consultatif rendu le 19 juillet 2024 par la Cour internationale de justice. Elles respectent aussi, estiment-ils, l'obligation faite à tous les États de ne pas reconnaître la légalité de la situation née de l'occupation et de ne pas aider à son maintien.

Les ministres ont appelé l'entité sioniste à annuler toutes les mesures prises dans le cadre de la colonisation, ainsi que celles visant à modifier le caractère géographique et démographique du territoire palestinien occupé.

GHAZA ET SOLUTION À DEUX ÉTATS

Les ministres ont condamné l'escalade militaire sioniste dans la bande de Ghaza et demandé la mise en œuvre intégrale et immédiate du plan du président américain Donald Trump pour mettre fin au conflit. Ils en attendent un retour de la sécurité et de la stabilité, une réponse à la situation humanitaire, la reconstruction et les bases d'une paix durable. Ils ont souligné que Ghaza fait partie intégrante du territoire palestinien occupé.

Ils ont enfin affirmé que la seule voie réaliste vers une paix juste, durable et globale passe par la solution à deux États : un État palestinien indépendant, souverain, contigu et viable, sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

EMIRATS ARABES UNIS

Plus de 9 mds de dollars d'or illicite en une seule année

Au moins 591 tonnes d'or illicite, d'une valeur estimée à 74 milliards de dollars, ont été importées aux Émirats arabes unis en 2024, révèle une étude de l'organisation suisse Swissaid, intitulée «Laundered in the Emirates : Why the UAE remains a problematic gold-trading hub», publiée récemment. Ce volume comprend 453 tonnes d'or issu de la contrebande dans des pays africains en 2024, d'une valeur estimée à 56,7 milliards de dollars, auxquelles s'ajoutent 174,5 tonnes provenant de zones de conflit.

Ces flux persistent malgré l'entrée en vigueur, en janvier 2023, de nouvelles obligations de diligence raisonnable destinées à améliorer la traçabilité de l'or et à renforcer les contrôles exercés sur les raffineries émiraties. Les recherches des experts de Swissaid font, toutefois, état d'un faible niveau de conformité avec ces dispositions.

Pour l'organisation, ces résultats montrent que les Émirats demeurent une importante plaque tournante de l'or de contrebande et de l'or issu de zones de conflit. Elle appelle à un renforcement des mécanismes de contrôle et des sanctions en cas de non-respect de la réglementation.

Swissaid recommande notamment de rendre obligatoires les cinq étapes du processus de diligence raisonnable pour les négociants en or, de prévoir des sanctions en cas de manquement, d'imposer aux entreprises la divulgation de l'identité de leurs fournisseurs et d'intensifier les contrôles. Elle préconise également la réinscription des Émirats sur la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI), qui regroupe les juridictions présentant des déficiences stratégiques dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'organisation appelle, enfin, à une vigilance accrue dans les circuits d'approvisionnement et estime que les entreprises concernées doivent garantir une meilleure traçabilité des matières premières.